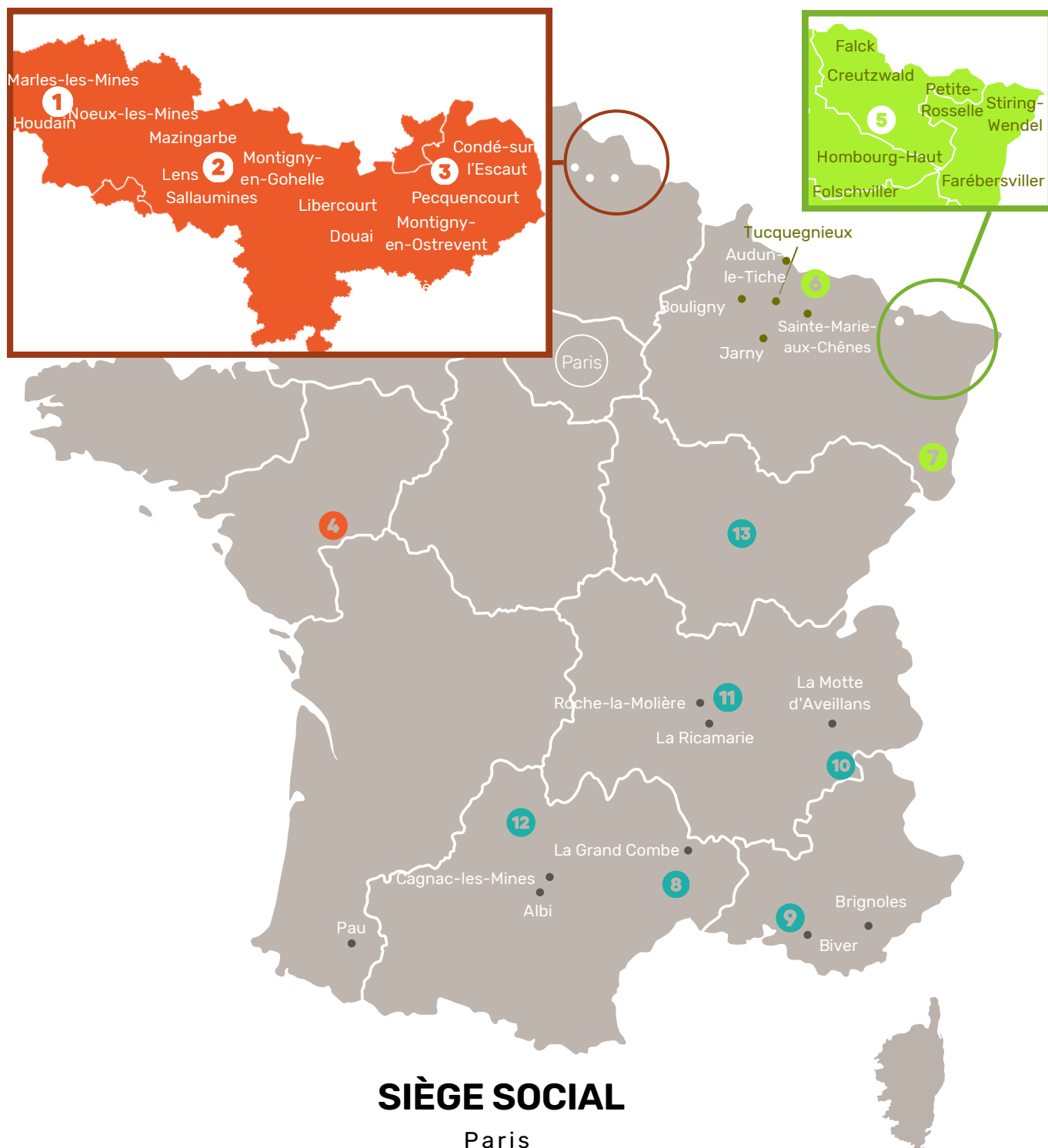


RAPPORT D'ACTIVITÉ



IMPLANTATIONS TERRITORIALES DE L'ANGDM ET SES SITES DE PERMANENCES EN 2025

IMPLANTATIONS ANGDM



Créée par la loi n° 2004-105 du 3 février 2004, l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs est un établissement public administratif sous tutelle de l'Etat.

Elle a pour mission de garantir, au nom de l'Etat, l'application des droits sociaux des anciens agents des entreprises minières ou ardoisières ayant cessé leurs activités et de leurs ayants droit. Elle est présente dans les principaux anciens bassins miniers.

Garantir les droits sociaux des anciens mineurs

L'ANGDM étudie, verse ou attribue l'ensemble des droits sociaux dus aux anciens mineurs dont les plus importants sont la prestation chauffage et la prestation logement.

Cette dernière peut prendre la forme d'une indemnité versée en espèces

ou d'une prise en charge directe du loyer par l'ANGDM.

Elle assure aussi la gestion des personnes encore en activité et des personnes n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite et bénéficiant des dispositifs négociés dans le cadre de la cessation de l'activité minière en France.

Mettre en œuvre une action sanitaire et sociale

L'ANGDM détermine les orientations et assure la gestion de la politique d'action sanitaire et sociale individuelle des anciens mineurs.

Cette politique s'articule autour de :

- la mise à disposition d'aides financières permettant de faciliter l'accès aux soins, la participation au financement d'aides humaines et matérielles pour favoriser le maintien à domicile et contribuer au bien vieillir ;
- l'existence d'un service social proposant aux anciens mineurs un accompagnement spécifique.

Reprendre les obligations des anciens employeurs

L'ANGDM assume les obligations de l'employeur et toutes les autres obligations sociales des anciennes entreprises minières ayant cessé leurs activités. Elle se substitue à ces entreprises dans les contentieux relatifs aux droits et prestations relevant de sa compétence, notamment les contentieux relatifs au droit du travail et une partie des procédures liées aux accidents du travail et maladies professionnelles.

Proposer une offre de séjours et de loisirs sociale et adaptée

L'ANGDM propose aux anciens mineurs une offre de séjours et d'activités de loisirs de proximité à tarifs sociaux. Cette offre adaptée aux personnes âgées s'adresse en priorité à ceux dont les revenus sont les plus faibles et contribue ainsi à la rupture de l'isolement. Une offre spécifique pour les personnes les plus fragiles est également proposée par l'Agence.

SOMMAIRE

1

INTRODUCTION



2

BILAN D'ACTIVITÉ



Missions de l'ANGDM	3	Logement	17
Mots du Président et du Directeur général	6	Autres prestations du Statut du mineur	21
Gouvernance	8	Accueil	24
Organigramme ANGDM	10	Action sanitaire et sociale	26
Chiffres clés 2025	12	Accompagnement social	29
Kaléidoscope 2025	14	Prévention de l'isolement par les loisirs	35
		Juridique	38

SOMMAIRE

3

RAPPORT DE GESTION



Ressources humaines	40
Ressources financières	41

4

FOCUS SUR...



L'impact territorial de l'action de l'Agence	42
• Bassins du Sud	44
• Bassins de l'Est	48
• Bassins du Centre	51
• Bassins du Nord	53



François MAURY

Président du conseil d'administration
de l'ANGDM

L'avenir de l'ANGDM est tracé

Les missions de l'Agence s'exercent dans la continuité depuis sa création en 2004 et s'inscrivent dans les engagements des anciens employeurs des mineurs relevant de leur statut spécifique. Pendant plus d'un siècle, leurs droits sociaux ont été acquis progressivement. Ces droits sont conservés, harmonisés et pris en charge par près de 230 professionnels à leur service et à celui de leur ayant-droit, et ce, tout au long de l'année.

Pourtant, par ailleurs, l'Agence évolue et s'adapte constamment. En 2025, son action s'est développée sur des évolutions d'organisation d'importance : nouveau pilotage national, réflexions sur les modalités d'accompagnement social, mise en place d'un nouvel espace bénéficiaire, ...

L'Agence s'inscrit aussi dans les moments de témoignages, d'échanges et de commémoration comme le kaléidoscope de ce rapport le rappelle à travers quelques exemples : Semaine bleue à Valenciennes, Hayange et Sanvignes-les-Mines, réouverture très appréciée de la saison au centre de vacances minier de Saint-Gildas-de-Rhuys, hommage aux victimes de la catastrophe du Puits Remaux, rencontres avec nos bénéficiaires âgés.

L'action réussie de l'Agence révèle le travail d'une communauté de professionnels

En premier lieu, ce travail repose sur les compétences des salariés de l'Agence. Nous pensons évidemment aux assistants sociaux et aux agents d'accueil mais évoquons aussi les juristes, informaticiens, logisticiens, administratifs, animateurs, gestionnaires, etc. Leur travail commun toujours exercé avec humanité et dans l'esprit minier, est apprécié par les bénéficiaires. Ils en témoignent dans les enquêtes de satisfaction. Ainsi, lorsque tous les agents se retrouvent à l'occasion de la Sainte-Barbe, ce n'est pas un hasard s'ils le font, comme cette année, sur l'ancien site minier de Lewarde dans le Nord, devenu un superbe lieu immersif.

Les perspectives de l'ANGDM s'inscrivent dans la continuité par sa capacité d'adaptation

L'Agence fonctionne autour de trois pôles complémentaires et nécessaires : la direction générale, le conseil d'administration et les tutelles de l'Etat. Les femmes et des hommes qui animent ces pôles ont montré qu'ils savaient ajuster et prioriser leurs objectifs dans l'intérêt de notre institution. La bonne situation de l'Agence, aujourd'hui et malgré les contraintes budgétaires, en est la preuve.

Ce modèle de gestion pertinent et objectif associe efficacement tous les partenaires. Il démontre la ligne de long terme qui doit être préservée : anticipation et adaptation.

2026 sera pour moi la fin de mon mandat de trois années en tant que président. J'avais succédé en 2023 à Michel Régereau et laisse ma place à Fabrice Gombert. Ce passage de relai entre présidents me paraît des plus sains et donne une bonne image de la continuité de la gouvernance de notre Agence. Je souhaite à Fabrice Gombert pleine réussite dans sa mission.

C'est cependant, non sans nostalgie, que je m'éloigne du milieu des mineurs, car je reste marqué par la force de leurs valeurs depuis longtemps inscrites dans l'histoire culturelle et économique de la France ; éloignement physique donc, mais pas éloignement du cœur. Le pilotage appartient à la direction et à son directeur, Laurent Bergeot, qui conduit l'évolution de l'Agence par une dynamique d'évolutions positives. En 2024, un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) a posé un cadre clair pour l'Agence jusqu'en 2027 et formulé des repères jusqu'en 2030. La stratégie immobilière et celle des systèmes d'information ont été formalisées en 2025. Les dispositifs d'accompagnement de nos bénéficiaires les plus âgés se multiplient sous forme de mesures de soutien et par des actions concrètes sur le terrain. L'avenir de l'ANGDM est décidément bien tracé.

Laurent BERGEOT

Directeur général de l'ANGDM



2025 : une nouvelle organisation de l'Agence, un cap tenu

La stratégie de l'ANGDM, qui constitue le socle de son contrat d'objectifs 2024-2027 conclu avec les tutelles, repose sur trois orientations stratégiques : la recherche de la qualité dans les prestations assurées aux bénéficiaires ; la recherche de l'efficacité de la structure pour remplir ses missions ; l'adaptation du fonctionnement de l'Agence à l'évolution des bénéficiaires dont le nombre diminue et l'âge augmente, en travaillant à l'élaboration des perspectives pour assurer la continuité de l'activité. Après de multiples échanges au sein de groupes de travail autour d'une réflexion collective dont les constats et les propositions d'expérimentation ont été partagés avec les représentants de personnels, l'année 2025 a donné lieu à la mise en place d'une nouvelle organisation de l'Agence découlant de ses orientations stratégiques.

Les changements ont essentiellement porté sur les activités directement en contact avec les bénéficiaires, avec le souci d'une équité de service quel que soit le bassin où les bénéficiaires résident. Pour atteindre cet objectif de mise en cohérence et d'harmonisation territoriales, ces activités sont désormais pilotées au sein de directions nationales intégrées et non plus structurées en directions régionales : ces dernières ont donc disparu (mais pas les équipes locales !) tandis que deux directions préexistantes se sont transformées en direction de l'accompagnement sanitaire et social, et en direction de l'habitat. Et pour mieux prendre en compte les activités d'accueil et de satisfaction du bénéficiaire, une nouvelle direction leur est dédiée. Des outils méthodologiques et numériques accompagnent cette mutation, de même que toutes les formations nécessaires afin que l'expérience bénéficiaire s'en trouve nettement améliorée et que les agents ressentent un progrès dans leurs conditions de travail.

Bien sûr, l'Agence ne peut atteindre ses objectifs si elle reste seule et éloignée des réalités territoriales. C'est pourquoi ont été missionnés des délégués territoriaux qui font remonter tout signal local fort ou faible susceptible d'impacter la bonne mise en œuvre des actions de l'Agence, au travers de ses commissions territoriales et des acteurs qui constituent son écosystème partenarial local. Et pour mieux identifier et entretenir les relations partenariales permettant de prolonger ou simplement mieux faire connaître l'action de l'Agence au plus près des bénéficiaires, où qu'ils se trouvent (y compris loin de ses sites d'implantation) et sur quelque thématique que ce soit, une mission "développement des partenariats" a été créée.

Cette organisation mise en place à partir du 1^{er} janvier 2025 a constitué un préalable efficace au déploiement d'évolutions significatives dans la déclinaison de la stratégie de l'Agence sur le terrain, prévues d'ailleurs dans son contrat d'objectifs, après validation ou information du conseil d'administration : nouvelles modalités de contact avec les bénéficiaires, nouvelles modalités de l'accompagnement social avec un volet partenariat qui se développera largement en 2026, et une nouvelle stratégie de vacances et loisirs centrée sur les activités de prévention de l'isolement par les loisirs, mieux adaptées à l'évolution qualitative de nos bénéficiaires.

Le défi était bien sûr de mener ces réformes sans perturber le service rendu aux anciens mineurs. Le résultat de l'enquête annuelle de la satisfaction des bénéficiaires rassure : 92 % de satisfaction sur l'ensemble des thématiques pour une cible de 85% fixée dans le contrat d'objectifs.

Un grand merci donc, cette année encore, à l'ensemble des équipes de l'ANGDM !

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025

PRÉSIDENT

François Maury

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT



Charlotte Nudelman-Petit - Représentante de la directrice générale de l'énergie et du climat

Christine Labat - Représentante du directeur de la sécurité sociale

Clara Ellony - Représentante de la directrice du budget

Damien Botteghi - Directeur de l'habitat de l'urbanisme et des paysages

REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES

CFDT	Brigitte Clément (suppléant : Denis Schmidlin)
CFE-CGC	Francis Cayen (suppléant : Daniel Brogniart)
CFTC	Raffael Margherita (suppléant : Jean-Marc Magnan)
CGT	Jean-Paul Boyer (suppléant : Alain Soto)
FO	Joël Wlodarczyk (suppléant : Christian Liebhardt)

REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS EN RAISON DE LEUR COMPÉTENCE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE OU SOCIALE

René Drouin - Représentant des communes minières

Philippe Georges - Président du conseil d'administration de la CANSSM

Isabelle Plaid

Céline Schumpp - Liquidatrice de la Société des Mines de Potasse d'Alsace

REPRÉSENTANTES DU PERSONNEL ISSUES DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Christine Soyez - Représentante des salariés cadres

Isabelle Cornu - Représentante des salariés non cadres

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Jean Sevestre-Giraud - Directeur adjoint de l'énergie



CONTRÔLEURE BUDGÉTAIRE

Maité Candoni



Commissions des prestations et des relations avec les ayants droit (COPRAD)

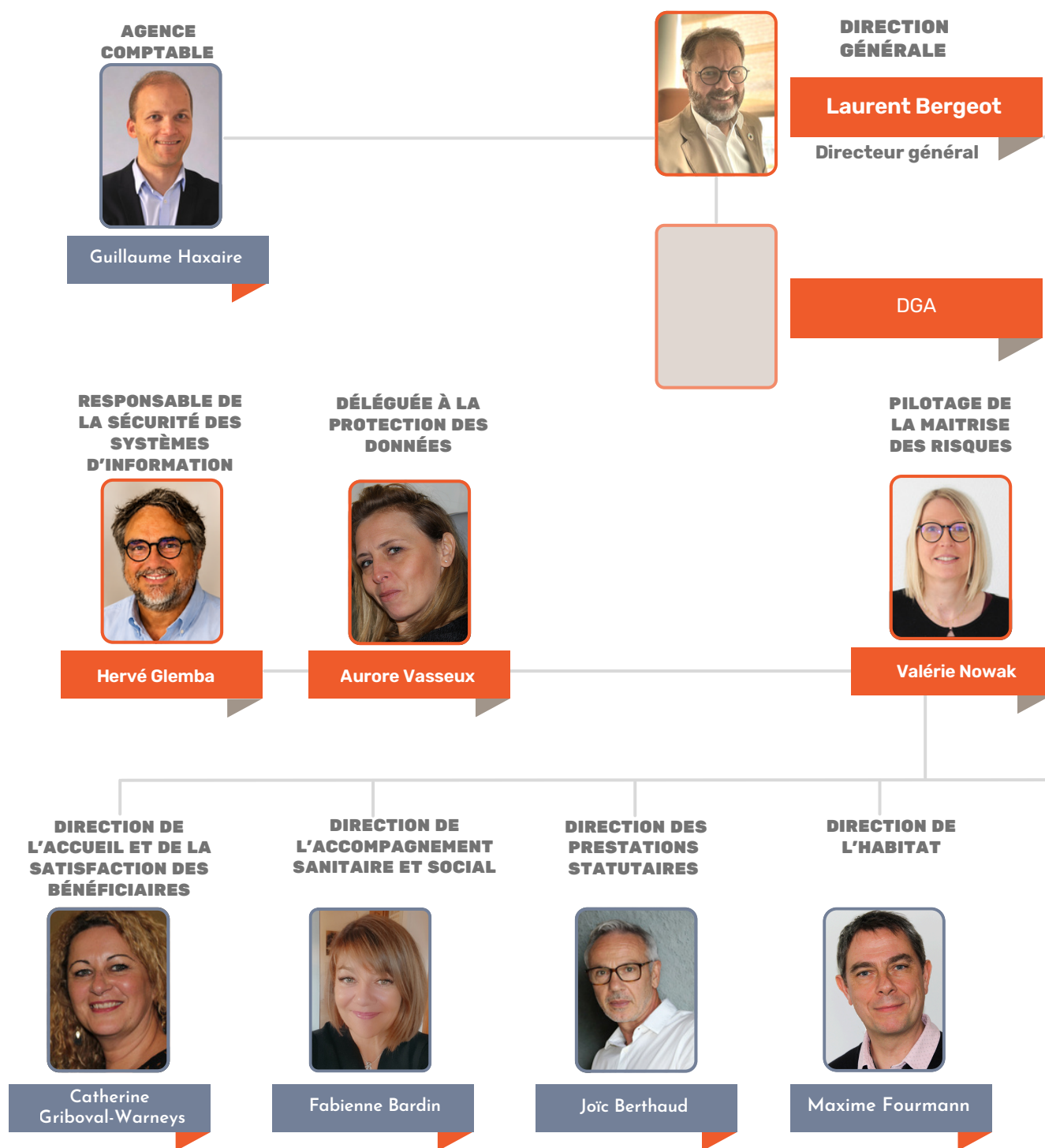
Président		François Maury
ÉTAT		Directrice générale de l'énergie et du climat ou son représentant Directrice du budget ou son représentant Directeur de la sécurité sociale ou son représentant Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages ou son représentant
Représentants des anciens mineurs et ardoisiers	CFDT	Titulaires : Brigitte Clément, Bruno Barge Suppléants : Bernard Burgeat, Salvatore di Rosa, Emidio Margani, Daniel Wawrzyniak
	CFE-CGC	Titulaires : Daniel Brogniart, Francis Cayen Suppléants : Guy Barrelle, Roger Colonel, Gérard Febvre, Pierre Korpai
	CFTC	Titulaires : Raffael Margherita Suppléants : Robert Jutkowiak, Jean-Marc Magnan, Gilbert Nimeskern, Patrick Preaux
	CGT	Titulaires : Francis Gawin, Alain Soto Suppléants : Jean-Paul Boyer, Freddy Maugiron
	FO	Titulaires : Christian Liebhardt, Joël Włodarczyk Suppléants : Françoise Bouix, Dominique Fléchet, Malik Hadjali, Patrick Wacquet
Personnes désignées en raison de leur compétence en matière économique ou sociale		René Drouin Philippe Georges Isabelle Plaid Céline Schumpp

Commission nationale de l'action sanitaire et sociale et du fonds national d'aides et de secours (CNASS-FNAS)

Président		François Maury
ÉTAT		Directrice générale de l'énergie et du climat ou son représentant Directrice du budget ou son représentant Directeur de la sécurité sociale ou son représentant Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages ou son représentant
Représentants des anciens mineurs et ardoisiers	CFDT	Titulaires : Brigitte Clément, Mohamed Drici Suppléants : Bruno Barge, Louis Losson, Denis Schmidlin, Norbert Taniukiewicz
	CFE-CGC	Titulaires : Francis Cayen, Gaston Baton Suppléants : Pierre Korpai, Daniel Brogniart, Roger Colonel, Dominique Delplanque
	CFTC	Titulaires : Raffael Margherita Suppléants : Serge Boulinguez, décédé en 2025, Robert Jutkowiak, Gilbert Nimeskern, Kurt Schirle
	CGT	Titulaires : Bernard Coste, décédé en 2025, remplacé par Jean-Paul Boyer Suppléants : Alain Soto
	FO	Titulaires : Joël Włodarczyk, Christian Liebhardt Suppléants : Marie-Christine Amadu, Dominique Fléchet, Malik Hadjali, Patrick Waquet
Personnes désignées en raison de leur compétence en matière économique ou sociale		René Drouin Philippe Georges Isabelle Plaid Céline Schumpp

L'ANGDM AU

ORGANIGRAMME



1^{er} MARS 2026

ORGANIGRAMME

DÉLÉGUÉS TERRITORIAUX



Catherine
Griboval-Warneys

Nord



Maxime Fourmann

Est

COMMISSIONS TERRITORIALES



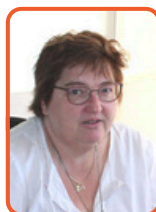
Catherine Frère

Centre et Sud



Tatiana Petrova

Directrice de cabinet



Isabelle Bitouzet

Directrice des
études prospectives

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION



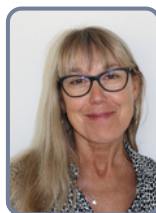
Pierre Marcq

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES



Stéphane Salon

DIRECTION JURIDIQUE ET RÈGLEMENTAIRE



Valérie
Dupuis-Barrière

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS



Guillaume Haxaire

CHIFFRES CLÉS

247 M€

de budget

228

agents présents, y compris
les non permanents

223 M€

**de prestations aux
bénéficiaires**

dont **204,2 M €** et **18,8 M €**

**de prestations
statutaires**

**en action
sanitaire et sociale**

74 341

appels traités par la plateforme téléphonique

815

attestations d'exposition
aux risques
professionnels délivrées

47 813

courriers reçus en format papier ou électronique

1 088€

valeur du panier moyen de
prestations de l'action sanitaire
et sociale

8 549

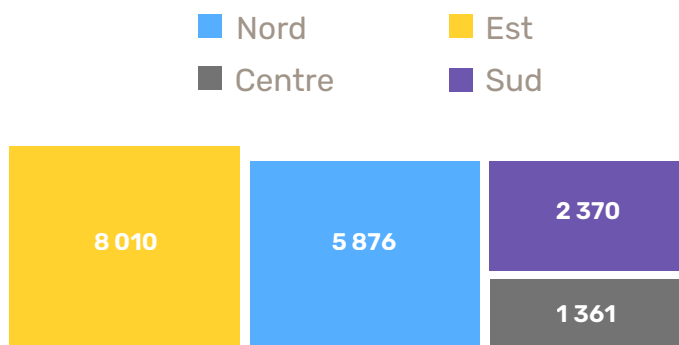
bénéficiaires du service social

147

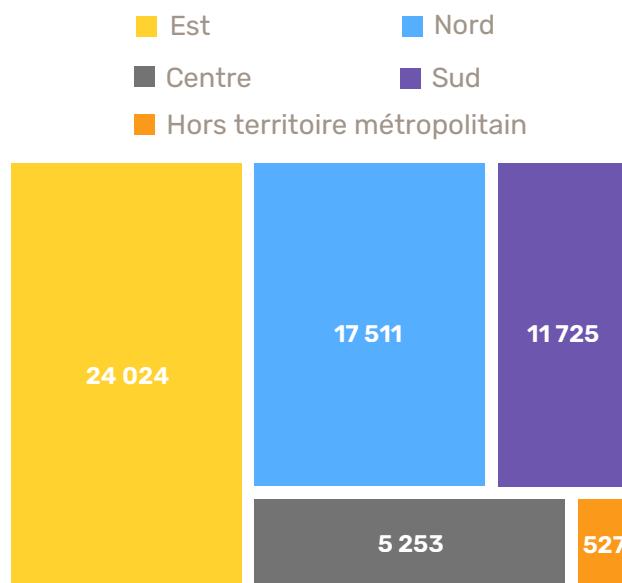
bailleurs partenaires

CHIFFRES CLÉS

Répartition des prestations d'action sanitaire et sociale



Répartition géographique des bénéficiaires d'avantages en nature



14 661

bénéficiaires de prestations de l'action sanitaire et sociale

59 040

bénéficiaires d'avantages en nature (dont 756 pré retraités)

5 339

participants à une action de la politique vacances et loisirs

13 370

bénéficiaires d'un logement nature

85

âge moyen des bénéficiaires de l'action sanitaire et sociale

78

âge moyen des bénéficiaires d'avantages en nature
86 pour les conjoints survivants

92%

de satisfaction globale des bénéficiaires en 2025

KALÉIDOSCOPE 2025

1 janvier

- Mise en place de la nouvelle organisation de l'Agence autour du pilotage national.
- Création de la direction de l'accueil et de la satisfaction des bénéficiaires

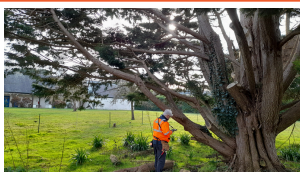


janvier



Enquête bénéficiaires
selon les nouvelles modalités

19 février



Réalisation d'un diagnostic visuel et sonore de 77 arbres du parc du centre de vacances minier de Saint-Gildas-de-Rhuys par ONF Vegetis, filiale de l'Office national des forêts.

27 mars



Participation à la commémoration du centenaire de la catastrophe du Puits Reumaux à Freyming-Merlebach

29 mars



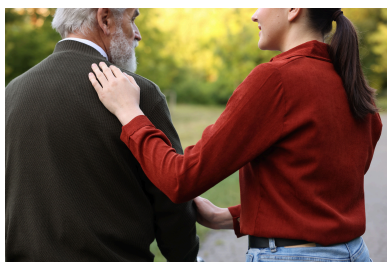
Ouverture de saison à Saint-Gildas-de-Rhuys, centre de vacances minier qui accueille chaque année près de 1 000 anciens mineurs et membres de leurs familles

2 avril



Responsabilité sociétale des organismes (RSO) : séminaire de restitution des propositions des groupes

16 juin



Signature de l'accord collectif au profit des salariés aidants

25 juin



Mise en ligne du nouvel espace bénéficiaire qui permet de consulter et payer les factures en ligne ; effectuer une demande de prestation à partir d'un formulaire pré-rempli ; consulter les offres de séjours et de sorties proposées et s'y inscrire directement.

KALÉIDOSCOPE 2025

25 septembre



Signature d'une convention de gestion et de réservation de logements entre l'ANGDM par (Laurent Bergeot) et Domial (Damien Tourneur) lors du Congrès HLM à Paris

30 septembre



Séminaire du service social restituant les conclusions des groupes de travail sur les nouvelles modalités de l'accompagnement social

8 octobre



Semaine bleue : théâtre forum à Valenciennes (59), Hayange (57) et Sanvignes-les-Mines (71). 240 personnes y ont participé toutes régions confondues

28 novembre

Intervention de Laurent Bergeot, directeur général de l'ANGDM au colloque Action Seniors Territori'AL à Strasbourg



2-3 décembre



Fête des centenaires logés nature chez Maisons et Cités

11 décembre



Grande conversation, initiative de la CDC Habitat Sainte Barbe qui a permis la rencontre de 28 bénéficiaires âgés de 70 ans et plus et vivant seuls

BILAN D'ACTIVITÉ

- Logement
- Autres prestations du Statut du mineur
- Accueil
- Action sanitaire et sociale
- Accompagnement social
- Prévention de l'isolement par les loisirs
- Juridique

LOGEMENT

Le droit au logement est prévu par le Statut du mineur (décret n° 46-1433 du 14 juin 1946 relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées). Il peut être servi, selon les substances minières, sous trois formes :

- le versement d'une indemnité compensatrice ;
- le versement d'un capital unique ;
- en nature, c'est-à-dire par la prise en charge par l'Agence des loyers directement auprès des bailleurs.

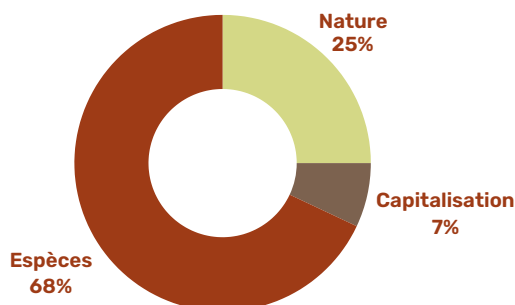
En 2025, le budget consacré à la seule prestation logement représente près de 71 % du budget global relevant du programme 174¹, soit un budget de 145,9 M€ se composant comme suit :

- 54,4 M€ pour les prestations servies en espèces, soit 37% du budget logement ;
- 91,5 M€ pour les prestations servies en nature, soit 63 % du budget logement.

Au regard de ces données qui soulignent le poids de cette activité au sein de l'Agence, la direction des prestations statutaires a initié une démarche de centralisation du contrôle de facturation afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle, mais aussi d'optimiser la gestion budgétaire qui en découle.

Au 31 décembre 2025, 52 615 personnes bénéficiaient d'une prestation logement.

Répartition des bénéficiaires d'une prestation logement au 31 décembre 2025



Pour la prestation de logement en nature, les logements dans lesquels vivent les anciens mineurs et leurs conjoints survivants sont la propriété de 147 bailleurs, dont une majorité a le statut de bailleur social.

La mission de l'ANGDM est centrée sur la relation avec ces bailleurs :

- interface entre le bailleur et le locataire pour les demandes d'adaptation de logements à la perte d'autonomie ;
- suivi des libérations de logements ;
- attribution des logements libérés à des bénéficiaires en attente d'un logement.

La prise en charge du loyer par un tiers-payeur, à savoir l'ANGDM, entraîne la mise en place d'une relation tripartite locataire / bailleur / ANGDM.

Cette relation, unique dans le secteur du logement social, donne un rôle particulier à l'Agence qui n'est pas simplement réservataire de logement.

C'est donc tout au long de l'occupation qu'elle peut être amenée à intervenir, en fonction des règles locales, pour des sujets d'entretien du logement, de troubles dans l'occupation du logement (subis ou provoqués), d'impact des plans de rénovation du bailleur sur l'usage du logement...

Les modalités de la relation entre l'ANGDM et les bailleurs sont formalisées dans des conventions de gestion qui définissent le cadre des relations avec chaque bailleur.

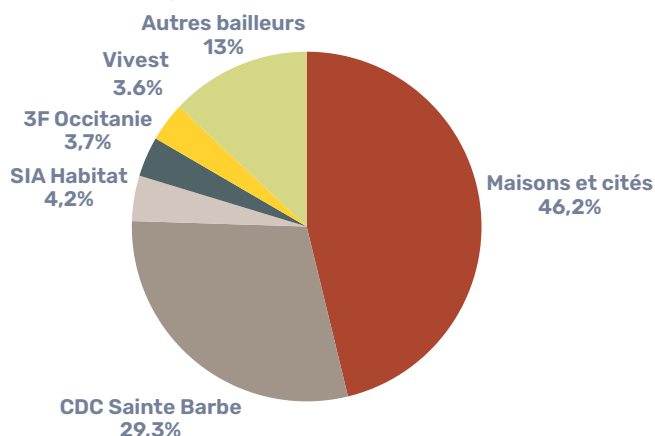


Patrimoine minier du quartier des Gautherets à Saint-Vallier (71) du bailleur Habellis.

[1] « Energie, climat, après-mine » du budget de l'Etat : ce programme finance notamment les prestations versées par l'ANGDM au titre des droits liés au Statut du mineur (cf. page 46).

LOGEMENT

Répartition des bailleurs



92 % des 13 257 logements nature, c'est-à-dire ceux dont le loyer est pris en charge par l'Agence, sont la propriété de huit bailleurs.

Le bailleur principal pour la région Nord est Maisons et Cités, avec 6 121 logements ; pour la région Est, il s'agit de CDC Habitat Sainte-Barbe avec 3 880 logements ; pour le Centre, Habellis avec 230 logements ; et enfin 3F Occitanie pour la région Sud avec 492 logements.

Au cours de l'année 2025, 225 bénéficiaires ont obtenu un logement dont le loyer est pris en charge par l'Agence. En parallèle, près de 1 514 logements ont été restitués aux différents bailleurs.

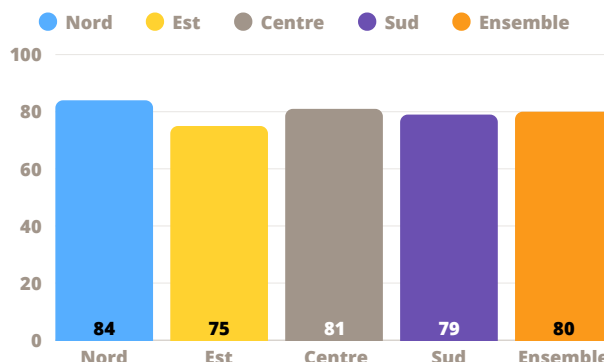
Au 31 décembre 2025, 462 bénéficiaires restent néanmoins en attente d'attribution d'un logement ; il s'agit principalement des personnes déjà logées qui souhaitent obtenir un logement plus adapté à leurs problèmes de santé ou de perte d'autonomie.

L'existence d'une liste de personnes en attente d'un logement alors que de nombreux logements sont restitués traduit, pour ces cas, l'inadéquation entre les logements recherchés et les logements qui se libèrent. Cela s'explique par des raisons géographiques mais surtout par les caractéristiques attendues par les demandeurs. La pression sur les logements adaptés aux personnes à mobilité réduite existe sur l'ensemble du parc social, et pas simplement dans les zones tendues.



Patrimoine minier du quartier du Cérou à Carmaux (81) du bailleur Tarn Habitat.

Âge moyen des bénéficiaires logés nature



Adaptation des logements aux personnes en perte d'autonomie ou de mobilité

L'avancement en âge des anciens mineurs pose la question du maintien à domicile dans un contexte de perte d'autonomie et du virage domiciliaire des politiques publiques du grand âge.

L'Agence intervient ainsi aux côtés de ses bénéficiaires pour favoriser l'adaptation de leur logement et, lorsque cela n'est pas possible, elle les accompagne dans leur parcours résidentiel.

Pour cela, elle identifie, promeut et mobilise auprès de ses partenaires bailleurs un éventail de solutions et de dispositifs de logements adaptés aux différents paliers de perte d'autonomie et de mobilité afin de permettre aux bénéficiaires une transition entre le logement individuel traditionnel et, éventuellement, l'EHPAD.

C'est ainsi, par exemple, que l'ANGDM a signé des conventions avec 49 résidences autonomie ou apparentées (MARPA, résidences senior, résidences services). Il s'agit d'ensembles de logements pour les personnes âgées, associés à des services collectifs.

L'Agence réserve également des logements adaptés, voire PMR, situés dans des béguinages, des papylofts, des résidences générationnelles ou des résidences intergénérationnelles.

En 2025, 143 personnes ont bénéficié d'une adaptation de leur logement (par exemple, remplacement de baignoire par une douche adaptée) :

- 68 en territoire Nord ;
- 67 en territoire Est ;
- 3 en territoire Centre ;
- 5 en territoire Sud.

LOGEMENT

Logements rénovés dans le cadre de programmes d'amélioration de l'habitat en 2025

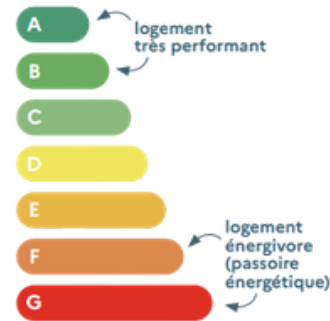
Territoires	Nombre de logements /de bailleurs	Nombre de logements rénovés
Nord	6 843 logements / 32 bailleurs	220
Est	4 715 logements / 51 bailleurs	70
Centre	668 logements / 24 bailleurs	27
Sud	1 031 logements / 37 bailleurs	32
Total	13 257 logements / 147 bailleurs	349

Suivi de l'état du parc accueillant les anciens mineurs et de sa réhabilitation

L'Agence se rapproche régulièrement des vingt principaux bailleurs (plus de 96% des logements concernés) pour qu'ils communiquent les diagnostics de performance énergétiques (DPE) des logements occupés par les bénéficiaires et obtenir ceux qui manquent ou qui ont été actualisés, afin d'identifier les passoires énergétiques et initier avec les bailleurs les travaux ou les relogements nécessaires.

L'Agence a également sollicité tous les autres bailleurs individuellement tout au long de l'année 2025.

Au 31 décembre 2025, l'Agence dispose de 11 399 DPE, soit près de 87% des étiquettes chez 74 bailleurs différents.



Parmi ces logements, 68,4% disposent de performances thermiques acceptables avec des DPE allant de A à D.

32% d'entre eux ont un DPE allant de E à G. Pour pouvoir continuer à les louer, les bailleurs doivent engager des travaux sur la majeure partie de ces logements au plus tard avant :

- 2025 : pour les logements classés G (1,7%) ;
- 2028 : les logements classés F (8%) ;
- 2034 : les logements classés E (22 %).

Les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle : focus sur le logement

L'ANGDM mène chaque année une enquête pour mesurer la satisfaction des bénéficiaires. Les questions ont porté sur onze thématiques identifiées.

Pour le logement, deux sujets ont été ciblés :

- l'attribution du logement ;
- l'adaptation de logement.

S'agissant des attributions, sur les 59 répondants, 93% sont satisfaits de l'accompagnement réalisé par l'Agence dans la recherche de logement et 78% sont satisfaits du logement qui leur a été attribué.

S'agissant des adaptations, sur 42 réponses, 95% se disent satisfaits de l'accompagnement par le gestionnaire logement de l'ANGDM pour constituer le dossier d'adaptation.

LOGEMENT

L'Agence facilite la réalisation des opérations d'amélioration de l'habitat, décidées par les bailleurs en s'appuyant notamment sur sa connaissance des bénéficiaires. Les territoires des anciens bassins miniers ne sont pas concernés de la même manière par ces opérations.

Amélioration de l'habitat : bassins du Nord

L'Agence accompagne les occupants des logements dans lesquels des travaux d'amélioration sont effectués afin de les convaincre d'accepter un relogement temporaire ou un déménagement définitif vers un autre logement. Ainsi, dans ce cadre, l'Agence a effectué **222 visites**. **48 refus** ont pu être levés.

Les bailleurs ont mis en œuvre le programme suivant :

- rénovations lourdes dans le cadre notamment du programme ERBM¹ permettant de renforcer les performances énergétiques des logements "camus bas"² ;
- démolition des logements vétustes occupés ;
- réalisation d'importants travaux de réparation en raison de problème de structure.

Ainsi, **148 logements rénovés** ont été livrés en 2025, dont 95 dans le cadre de l'ERBM.

A ce titre, **d'importants travaux ont été réalisés dans les logements occupés par les bénéficiaires de l'ANGDM. C'est notamment le cas des logements situés à :**

Pas de Calais :

Lens : Cité 4 et Cité 9 bis ;

Harnes : Cité Belle Vue et Cité Chemin du Bois Brûlé ;

Oignies : Cité Declercq et Cité de la Justice.

Nord :

Lallaing : Cité Bois Duriez ;

Masny : Cité Champ Fleuri ;

Vieux Condé : Cité Hermitage.

Amélioration de l'habitat : bassins du Grand Sud

Dans le Centre, en Saône-et-Loire, des travaux de rénovation thermique ont été conduits en site occupé à Montceau-les-Mines, Saint-Vallier et Sanvignes et en Isère, à la maison des chauffeurs à Susville.

Dans le Sud, les travaux ont porté essentiellement sur la décarbonation des logements en installant des pompes à chaleur remplaçant des chaudières au fioul ou au gaz.

Amélioration de l'habitat : bassins de l'Est

70 logements occupés par des bénéficiaires ont été rénovés, essentiellement par CDC Habitat Sainte-Barbe avec 69 logements, et 1 chez Habitats de Haute-Alsace.

23 logements individuels ont fait l'objet d'une rénovation et isolation thermique extérieure par CDC Habitat Sainte-Barbe à :

- Cocheren (18)
- Freyming-Merlebach (2)
- Saint-Avold (1)
- Diesen (1)
- Wittelsheim (1)

11 logements collectifs à Hombourg-Haut ont fait l'objet d'une rénovation partielle, d'isolation thermique et d'un ravalement des façades par CDC Habitat Sainte-Barbe.

36 logements collectifs ont été pourvus d'un ascenseur par CDC Habitat Sainte-Barbe à :

- Behren (24)
- Saint-Avold (8)
- Farébersviller (4)

[1] Engagement pour le renouveau du bassin minier, signé en 2017 pour 10 ans par l'Etat et les collectivités. Ce programme vise à désenclaver l'ancien bassin minier par des travaux de restauration du bâti s'inscrivant dans le label UNESCO.

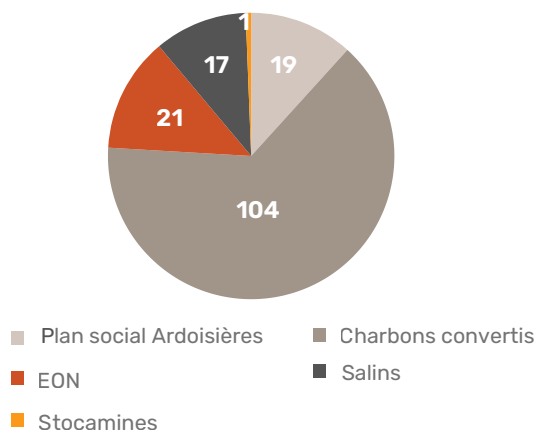
[2] Les logements dits "camus bas" sont des constructions de plain pied apparues en 1959, à partir de panneaux de béton préfabriqués, et qui portent le nom de l'ingénieur qui les a mis au point.

AUTRES PRESTATIONS DU STATUT DU MINEUR

Les autres prestations gérées

L'ANGDM gère un certain nombre de dispositifs ouverts aux anciens mineurs (ouvrants droit) ou à leurs conjoints survivants, qu'ils soient issus du Statut du mineur (prestations logement en nature ou en espèces, prestations chauffage en espèces, bourses des mines) ou des protocoles négociés lors de la cessation d'activités des entreprises minières

Les détails des prestations particulières

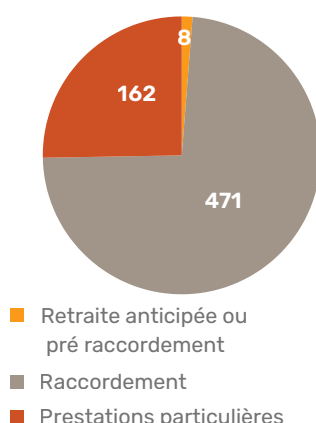


Au 31 décembre 2025, l'ANGDM compte 59 040 bénéficiaires d'avantages en nature et de pré-retraite. Ils étaient 64 324 au 31 décembre 2024, soit une diminution de 8,2%. Il est à noter que les conjoints survivants représentent aujourd'hui 53% de la population, tout comme en 2024.

En outre, l'Agence continue à gérer 21 actifs issus de Charbonnages de France et des plans sociaux.

Gestion des pré-retraites

Les dispositifs gérés



756 personnes bénéficient de dispositifs de pré-retraite.

Ces dispositifs sont amenés à disparaître rapidement dans la mesure où il n'y a pas de nouvelles entrées. Les bénéficiaires des régimes de pré-retraite quittent ce dispositif au moment où ils justifient des conditions requises pour l'obtention d'une retraite complémentaire à taux plein.

Etat des lieux des fonds sociaux particuliers gérés par l'ANGDM

L'ANGDM a hérité, au fil du temps, de la gestion de fonds spécifiques gérés par les employeurs ou les régimes de retraite. Certains de ces fonds ont toujours un objet, et des dépenses leur sont imputées chaque année.

Les travaux de recensement des fonds menés en 2024 ont permis, dès la fin de l'exercice 2024, de réintégrer en produit au budget du programme 174 de l'Agence le fonds de réserve du groupement des entreprises sidérurgiques et métalliques (GESIM). Le conseil d'administration a également délibéré lors de sa séance du 3 juin 2025 sur :

- la clôture au 1^{er} janvier 2026 du fonds de réserve de la caisse de retraite des employés statutaires de la Société commerciale des potasses et de l'azote (CRES) ;
- l'arrêt au 1^{er} janvier 2026 de la cotisation employeur de 1% de l'ANGDM sur les prestations de raccordement abondant le fonds de réserve « 1% fonds social ouvrier » ;
- l'organisation de la clôture du fonds de réserve du régime de prévoyance des ETAM des mines (régime de l'article 12). Le CA a donné l'autorisation à l'Agence de se rapprocher des entreprises ayant cotisé à ce fonds en vue de les informer de la quote-part des crédits leur revenant. Le paiement des prestations prévues par ce régime de prévoyance est garanti jusqu'au décès du dernier bénéficiaire. Au printemps 2026, le solde du fonds a été reversé aux entreprises cotisantes.

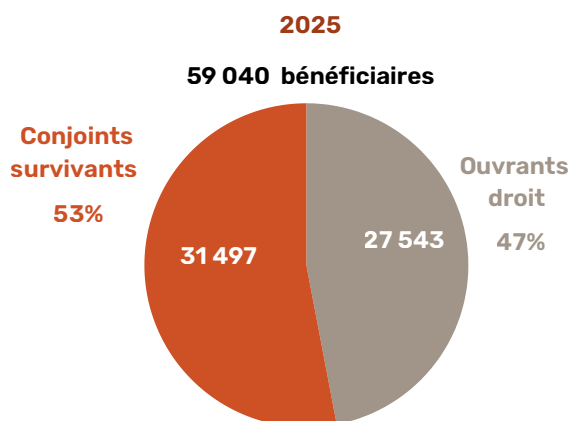
FNAS : Aide à l'entrée en EHPAD

A noter que le FNAS est utilisé pour verser une aide au dépôt de garantie aux personnes entrant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Son montant forfaitaire est de 900€, quel que soit le niveau de ressources de la personne. Cette aide doit être remboursée à l'ANGDM au moment de la sortie de l'établissement. Elle fait l'objet d'une convention signée par le bénéficiaire (ou sa famille), l'ANGDM et l'établissement.

AUTRES PRESTATIONS DU STATUT DU MINEUR

Qui sont les bénéficiaires des prestations en espèces ?



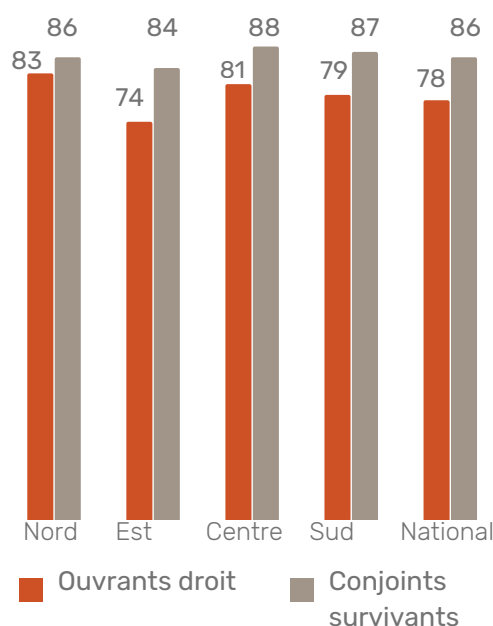
Dans la plupart des situations, les avantages chauffage et logement sont réversibles : en cas de décès de l'ancien mineur, la prestation est versée à son conjoint. Le taux de réversion appliqué est de 66% pour l'indemnité de chauffage et de 100% pour l'indemnité logement pour les bénéficiaires issus de la substance charbon qui représentent 80% de la population gérée par l'ANGDM.

Les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle : focus sur la réversion des avantages en nature

L'enquête annuelle indique que 85% des 237 répondants sont tout à fait satisfaits du délai de réponse à la demande de réversion. 84% se disent tout à fait satisfaits du suivi de leurs dossiers et des explications fournies dans la réponse de l'Agence.

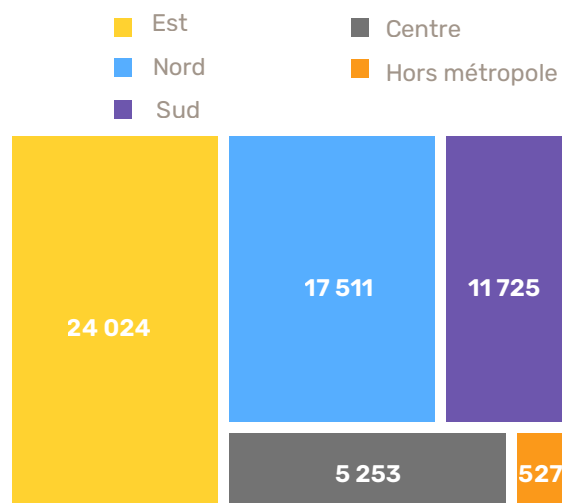
Dans le monde de la mine, la très large majorité des ouvriers droit est constituée d'hommes. La population des anciens mineurs est caractérisée par une espérance de vie plus faible que le reste de la population. Progressivement, la part des veuves dans la population des bénéficiaires est de plus en plus importante.

Age moyen des bénéficiaires



L'âge moyen des bénéficiaires selon les régions connaît des variations significatives, particulièrement pour les hommes. Les ouvriers droits des bassins miniers de l'Est sont ainsi les plus jeunes bénéficiaires de l'Agence. En effet, dans cette région, la cessation de l'exploitation du charbon a été la plus récente, la dernière mine ayant fermé en 2004.

Répartition géographique des bénéficiaires d'avantages en nature



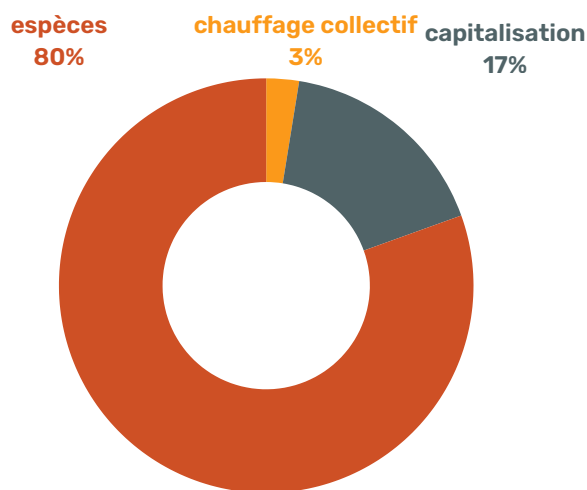
AUTRES PRESTATIONS DU STATUT DU MINEUR

La prestation chauffage

La prestation de chauffage peut être servie sous forme d'indemnité en espèce ou sous forme de contrat de capitalisation ou, dans certains cas, par la prise en charge des dépenses de chauffage directement auprès du bailleur.

En 2025, le nombre de bénéficiaires ayant perçu la prestation sous une de ces formes s'élève à 58 131.

Le montant moyen d'une prestation chauffage était, en 2025, de 1 016 € par an.



La capitalisation

La capitalisation est une modalité d'octroi des prestations chauffage et logement. Sous certaines conditions, il a été proposé aux anciens mineurs de recevoir un capital au titre de ces prestations. Le capital est calculé en fonction de l'âge auquel l'intéressé contracte, d'un coefficient de capitalisation et du montant de l'indemnité brute annuelle de l'ancien mineur. La capitalisation peut être contractée sur une tête ou bien sur deux têtes (cette dernière formule n'est possible que pour l'indemnité de logement). Le choix de cette option se substitue à titre définitif aux prestations mensuelles.

Pour les personnes ayant choisi ce dispositif, l'ANGDM gère les contrats de capitalisation, jusqu'à l'âge retenu pour le calcul du capital.

Les bourses des mines

L'ANGDM assure la gestion du dispositif des bourses des mines qui a été créé en 1946 pour apporter un soutien financier aux enfants scolarisés de mineurs.

Tous les agents relevant du Statut du mineur peuvent bénéficier de la bourse des mines sous réserve de satisfaire aux critères d'âge, de revenus, de filières d'enseignement. Le fonds est abondé par les versements de cotisations des entreprises ayant des salariés relevant du Statut du mineur complétés par une dotation de l'Etat.

Pour l'année scolaire 2024/2025, 107 bourses ont été versées pour un montant de 89 263 €, couvert à 69% par les cotisations encaissées et à 31% par l'Etat.

Joïc Berthaud, un directeur atypique

A la fin de sa carrière professionnelle, Joïc Berthaud a choisi une retraite progressive. En 2025, il tire un bilan positif de ce dispositif dont il a pu bénéficier depuis deux ans.

Aussi, Joïc Berthaud a rejoint les réservistes de la Police nationale pour assurer des missions en intervention d'urgence sur le terrain. Il confirme non seulement son engagement de service public auprès des retraités du régime minier mais il montre aussi son implication citoyenne auprès de la population.

Après 40 ans au service des anciens mineurs et de leurs familles, lui-même enfant de la mine, Joïc Berthaud est l'exemple d'un parcours professionnel réussi et d'une fin de carrière maîtrisée.



Sur cette photo, il sécurise les abords de la préfecture du Nord durant les JO en 2024.

ACCUEIL

L'ANGDM accueille les anciens mineurs pour les aider à accéder aux prestations qu'elle verse, mais aussi pour les orienter dans leurs parcours administratifs liés à leur statut particulier. L'accueil est téléphonique et physique dans les anciens bassins miniers.

Au 1^{er} janvier 2025, une direction d'accueil et de satisfaction des bénéficiaires a été créée avec l'ambition d'harmoniser les pratiques au niveau national afin de garantir une équité de traitement des anciens mineurs sur l'ensemble du territoire. De nouvelles modalités de contact avec les bénéficiaires ont ainsi été définies, comme l'harmonisation des plages d'accueil sur les sites, la mise en place des permanences rotatives tous les six mois afin de proposer à un maximum de bénéficiaires des lieux d'accueil de proximité.

L'objectif de l'ANGDM est de proposer un équilibre optimal entre les accueils physique, téléphonique et numérique, afin de permettre à chacun d'entrer en relation avec l'Agence selon le mode de contact le plus approprié, sans oublier le courrier postal.

En 2025, la plateforme téléphonique a reçu 74 341 appels (contre 64 868 en 2024). A comparer avec:

- nombre de mails reçus : 41 284 ;
- nombre de courriers reçus : 47 813.

Compte tenu de la moyenne d'âge des bénéficiaires de l'ANGDM, le téléphone reste le moyen de communication le plus utilisé.

Couverture du dépliant envoyé aux bénéficiaires avec la revue d'information Arc-en-Ciel n°71 spécial accueil.

Le dépliant contient toutes les informations pratiques pour prendre contact avec l'ANGDM.



CONTACTEZ-NOUS
RESTONS EN CONTACT EN TOUTES CIRCONSTANCES !
A proximité ou à distance, vous pouvez nous contacter par courrier, téléphone ou courriel. Le site internet vous permet aussi de vous tenir informé(e) des modalités d'accueil au sein de l'agence et des prestations auxquelles vous avez droit.

03 21 79 48 48
MATIN
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
APRÈS-MIDI
Du lundi au jeudi
de 13h30 à 16h30

Adresse unique de correspondance
110 av. de la Fosse 23
62221 Heynles-sous-Lens

contact@angdm.fr
N'oubliez pas de vous munir de votre numéro d'identification



Pierrick Regueme est gestionnaire de la conservation des dossiers individuels. Il oriente les courriers vers les services compétents pour un traitement rapide des demandes.



Anaïs Demeester-Gabez est téléconseillère à la plateforme téléphonique. Elle répond aux appels des bénéficiaires et rédige les courriels de réponse de la boîte contact: contact@angdm.gouv.fr

Les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle : focus sur l'accueil

A la question "êtes-vous satisfait des conditions d'accueil (horaires et jours d'ouvertures)", 71% des 80 répondants se disent tout à fait satisfaits et 21% plutôt satisfaits.

Pour ce qui est l'accueil téléphonique, 97% des 369 répondants se disent tout à fait satisfaits de la prise en charge de leur demande et 89% du temps d'attente.



Peggy Beuvrie est téléconseillère à la plateforme téléphonique. Peggy et ses collègues répondent aux centaines d'appels reçus tous les jours. Elles incarnent l'ANGDM par leurs voix assurées et rassurantes.

ACCUEIL

L'accueil des bénéficiaires est aussi physique

Afin de maintenir une présence de proximité, les accueils sont assurés à la fois dans les sites d'Agence implantés au cœur des anciens bassins miniers et dans des lieux de permanence au sein de différents établissements partenaires, selon un rythme de rotation semestriel (hors période estivale).

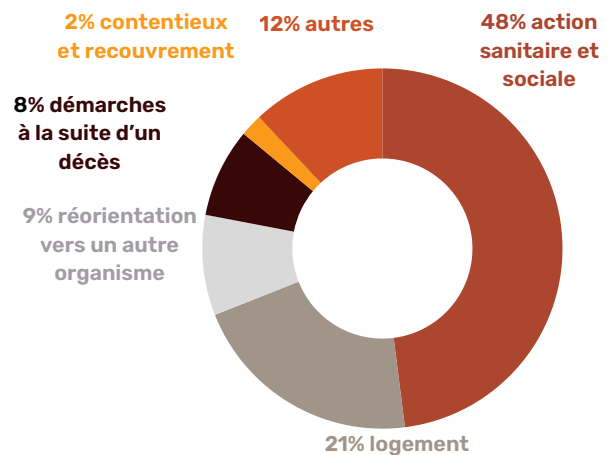
En 2025, l'ANGDM a organisé 34 lieux d'accueil, incluant les sites Agence et les permanences, répartis sur l'ensemble du territoire. **5 438** accueils ont été réalisés, 6 928 en 2024.



Céline Folco, à gauche, est secrétaire sociale de l'ANGDM à Alès (30). Elle reçoit à l'accueil une bénéficiaire accompagnée de sa fille, à droite.

Parallèlement, l'Agence développe de nouveaux outils numériques pour répondre aux usages de chacun. Un nouvel espace bénéficiaire permet désormais de consulter l'ensemble des prestations, de déposer une demande en ligne ou de candidater à un séjour. En 2026, il offrira également la possibilité de suivre en temps réel l'avancement des demandes. Le nouveau site internet, en ligne depuis décembre 2024, a été conçu pour être plus simple d'utilisation et pleinement accessible aux personnes en situation de handicap utilisant des logiciels spécialisés. Enfin, un outil de gestion de la relation bénéficiaires (CRM) sera déployé en 2026 afin d'améliorer encore le suivi des demandes et d'assurer un accompagnement renforcé des bénéficiaires.

Motifs des accueils réalisés



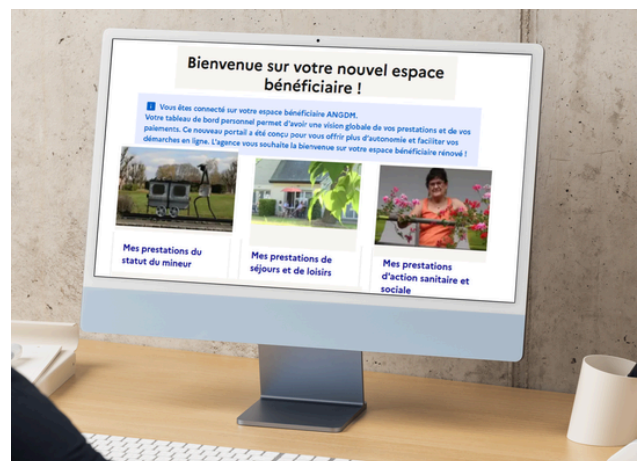
Les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle : focus sur l'espace bénéficiaire

A la question "utilisez-vous votre compte bénéficiaire", 56% des 206 personnes répondent oui.

78% des 114 répondants trouvent facilement des informations recherchées.

A la question "êtes-vous satisfait des modalités de dépôt de vos demandes", 66% des 44 répondants se disent tout à fait satisfaits et 34% plutôt satisfaits.

Enfin, concernant le paiement des séjours et sorties sur l'espace bénéficiaire, seulement 6% des répondants l'ont testé en 2025 et 83% en sont satisfaits.



5 356 comptes ont été créés dans l'espace bénéficiaire en 2025

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

DÉTAIL DES PRESTATIONS

	Prestations	Nombre de bénéficiaires aidés	Budget consommé : charges rattachées à 2025 (en euros)
22B	Aide au transport	2 411	890 641
	Frais de cure thermale	1 531	392 596
Accident du travail Maladie professionnelle	Aide financière individuelle	2	622,09
Maladie	Aide au maintien à domicile des personnes en soins palliatifs	8	9 841
	Aide financière individuelle	1624	918 594
	Conseil en ergothérapie	0	0
	Incontinence	2 088	873 054
	Produits non pris en charge par l'assurance maladie ou comportant un supplément	104	18 854
	Pédicurie	1 859	147 148
Vieillesse	Accueil de jour	30	12 003
	Aide à l'amélioration de l'habitat	401	634 106
	Aide au déménagement	49	20 381
	Aide aux aidants	330	335 653
	Aide financière individuelle	21	18 349
	Aide ménagère à domicile	7 039	10 595 779
	Retour à domicile après hospitalisation	359	202 229
	Aides techniques	155	16 006
	Dons aux centenaires	192	60 547
	Garde à domicile	4	1 247
	Hébergement temporaire	61	53 607
	Petits travaux de dépannage	550	55 375
	Portage de repas	817	252 640
	Télé-alarme	1 219	174 208
	Aide à la caution (FNAS)*	299	
	Nombre de bénéficiaires différents (un bénéficiaire peut recevoir plusieurs prestations)	15 044	
	Montant moyen de prestation décaissé / bénéficiaire		1 088,21€

* Aide à la caution versée en cas d'admission en EHPAD remboursée à l'issue du séjour, financée par le budget de l'Agence (programme budgétaire 174) sur le fonds FNAS, voir la page 21.

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Les prestations d'action sanitaire et sociale sont ouvertes aux personnes qui relèvent de l'assurance maladie des mines ou dont le plus grand nombre de trimestres travaillés a été validé au régime des mines.

C'est une population en décroissance, depuis la fermeture du régime minier en 2010, dont la moyenne d'âge augmente chaque année et atteint 85 ans en 2025.

L'action sanitaire et sociale de l'Agence s'inscrit dans l'objectif global des politiques de prévention du vieillissement et de préservation de l'autonomie et du maintien à domicile.

Elle passe par l'attribution de prestations d'action sanitaire et sociale et par un accompagnement social dédié aux anciens mineurs et à leurs veuves.

Les prestations d'action sanitaire et sociale sont fixées limitativement par le règlement national d'action sanitaire et sociale (RNASS) adopté par le conseil d'administration de l'Agence. Elles ne peuvent être versées qu'après l'épuisement des aides légales et ne se substituent pas aux remboursements de l'assurance maladie ou à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Le montant que l'Agence est autorisée à dépenser chaque année pour les prestations est déterminé par application d'un coefficient établi en fonction de l'évolution annuelle du nombre de bénéficiaires du régime minier d'assurance maladie (appelé taux de fonte) et du taux d'inflation prévisionnel hors tabac, conformément au décret n°46-2769 du 27 novembre 1946 modifié. Le budget est donc revu mécaniquement à la baisse annuellement.

Pour l'année 2025, le montant des prestations payées par l'Agence s'est élevé à 15,7 M€, dont presque 10,6 M€ concernent le financement des aides à domicile.

L'aide à domicile, qui permet l'accomplissement des activités domestiques et administratives simples, a bénéficié, en 2025, à 7 039 personnes.

L'aide est attribuée après une évaluation réalisée par une assistante sociale de l'ANGDM. En fonction des besoins de la personne, un plan est prescrit, fixant le nombre d'heures mensuelles d'aide à domicile. Le bénéficiaire choisit ensuite le prestataire qui interviendra chez lui, l'ANGDM ne gérant en effet pas l'aide à domicile en direct.

Les prestataires sont payés directement par l'Agence, seul le reste à charge étant payé par les bénéficiaires. Ces derniers peuvent en outre avoir recours au crédit d'impôt relatif aux services à la personne.

Depuis plusieurs années, l'Agence, comme d'autres organismes similaires, constate un décalage croissant entre le nombre d'heures prescrites par les assistantes sociales et le nombre d'heures effectivement réalisées dans l'année.

Il existe de multiples facteurs explicatifs d'un recours faible au plan d'aide à domicile, qui ne sont pas propres aux bénéficiaires de l'Agence : vacances, périodes d'hospitalisation, difficultés des structures d'aide à domicile à recruter et fidéliser leurs employés, restes à charge croissants. En effet, et malgré des prises en charge par l'Agence qui tiennent compte du revenu du bénéficiaire et de la dépense, le coût supporté par les anciens mineurs a pu croître du fait de l'augmentation légitime des salaires des aides à domicile.

Enfin, les anciens mineurs sont très présents dans les zones frontalières qui peinent encore plus à maintenir leur main d'œuvre et à rester attractives.

L'enjeu que représente pour l'Agence la réalisation effective des plans d'aide est majeur, car ces plans conditionnent le bien vivre des personnes, la rupture de leur isolement et est un facteur significatif de prévention de l'hospitalisation ou du placement en EHPAD.

S'agissant des autres prestations prises en charge par l'Agence, on peut noter un recours croissant à l'aide aux aidants. Cette prestation, cumulable avec l'APA, répond aux besoins de la population en perte d'autonomie. Elle permet d'accompagner et de soulager les aidants qui contribuent au maintien à domicile des bénéficiaires de l'Agence.

De manière à pouvoir améliorer la prise en charge des bénéficiaires, l'Agence mène des travaux de benchmark avec des organismes similaires, en premier lieu la Caisse nationale d'assurance vieillesse. C'est notamment à cette fin qu'elle a inscrit dans son contrat d'objectifs et de performance, l'objectif d'évaluer régulièrement les besoins d'adaptation du RNASS dans le cadre des crédits alloués et, le cas échéant, de proposer des évolutions du règlement (action 17).

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle : focus sur les prestations d'action sanitaire et sociale

L'enquête annuelle indique que 87% des bénéficiaires sont satisfaits du traitement de leurs demandes de prestations d'action sanitaire et sociale.

A la question "êtes-vous satisfait de notre offre de prestations (aides) ?", 57 % des 589 répondants se disent tout à fait satisfaits et 27 % plutôt satisfaits.

Parmi les aides de l'ANGDM, les répondants citent d'abord l'aide à domicile, en deuxième lieu vient l'aide financière individuelle et, en troisième, la pédicurie.

La politique de communication de l'ANGDM poursuit l'objectif de limiter le non recours aux prestations d'action sanitaire et sociale. Il est en effet important que les affiliés du régime minier identifient l'ANGDM comme le gestionnaire de l'action sanitaire et sociale dont ils peuvent bénéficier. Ces aides ont été transférées du régime de sécurité sociale des mines à l'ANGDM en 2012 et peuvent ne pas être suffisamment connues. Communiquer via divers canaux, à savoir site internet, campagnes d'information, réunions publiques sur les aides au maintien à domicile et la possibilité d'un accompagnement social permet également de trouver des partenaires sur lesquels l'Agence peut s'appuyer dans les territoires où elle n'est pas présente alors que plusieurs centaines de familles d'anciens mineurs y résident.

Ainsi, en 2025, l'Agence a publié quatre numéros de la lettre d'information destinées aux bénéficiaires, Arc-en-Ciel, qui présente des informations sur l'actualité de l'Agence ainsi que des dossiers thématiques. Ces parutions sont l'occasion d'expliquer les conditions d'attribution des prestations proposées et d'en faire la promotion. Le contrat d'objectifs et de performance prévoit cette communication au travers de la parution de l'Arc-en-Ciel (action 5).



Les prestations d'action sanitaire et sociale expliquées en 2025 ont été : la téléalarme pour le numéro d'avril, l'accueil de jour pour le numéro de juillet, l'aide au déménagement pour le numéro de novembre et des aides à l'amélioration de l'habitat et l'adaptation au handicap pour le dernier numéro en décembre.

Ces quatre numéros ont traité les thématiques de l'usage du numérique par les seniors, de santé mentale, de nouvelles modalités d'accueil, et de l'adaptation du logement afin d'y rester le plus longtemps possible.

Les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle : focus sur la communication

Une des thématiques de l'enquête annuelle de satisfaction porte sur la communication de l'Agence à destination des bénéficiaires.

894 personnes ont répondu aux questions portant sur les courriers, les dépliants d'information ou l'Arc-en-Ciel.

Les répondants se disent satisfaits de la communication de l'Agence à 90 %.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Un service social dédié

Le service social de l'ANGDM est composé de personnel spécialisé, secrétaires sociales et assistantes de service social. A l'ANGDM, 15 secrétaires sociales et 37 assistantes sociales, réparties sur l'ensemble du territoire, interviennent auprès de personnes pour la plupart âgées, voire très âgées. La singularité des missions de l'ANGDM repose sur le caractère global de la prise en charge des problématiques rencontrées par les personnes suivies, du point de vue de leur autonomie, de leur mobilité, de leurs conditions de vie ou de logement.

Afin d'offrir un accès identique aux prestations et à l'accompagnement social à l'ensemble des bénéficiaires de l'Agence quel que soit leur lieu de résidence tout en assurant une qualité de service comparable, les modalités d'intervention du service social de l'ANGDM ont été redéfinies et des partenariats mis en place dans les zones éloignées des sites de l'Agence. Comme pour beaucoup de structures, pour l'ANGDM, il y a eu un avant et un après Covid. Durant l'épidémie, les bénéficiaires de l'Agence, personnes fragiles clairement identifiées à risque, ont fortement diminué leur recours aux soins et aux services d'aide à domicile.

Pour pouvoir rester en contact avec les bénéficiaires, l'Agence a généralisé le travail distant et a réussi ainsi à garder le contact avec les anciens mineurs et leurs familles malgré les contraintes sanitaires.

En 2025, est venu le temps de la formalisation de ces nouvelles approches du métier, en particulier en ce qui concerne les critères d'intervention en présentiel ou en distanciel. Les zones d'intervention ont été divisées en territoires proches et territoires éloignés. Ainsi, les zones proches se situent dans un rayon de deux heures de trajet entre le domicile du bénéficiaire et le site de l'Agence, elles permettent aux assistantes sociales d'intervenir en présentiel si elles le jugent opportun. Pour les bénéficiaires résidant dans les territoires éloignés, lorsqu'une intervention en présentiel s'avère nécessaire, l'Agence s'appuiera sur des partenaires, dans un cadre contractuel ad hoc. La prochaine étape, à développer en 2026, sera de faire connaître l'Agence sur les territoires éloignés afin que les partenaires deviennent des relais d'information et puissent orienter les anciens mineurs vers les services de l'Agence.

Le service social de l'Agence n'est toutefois pas un simple prescripteur d'aides. Il assure aussi l'accompagnement des anciens mineurs en matière d'accès à leurs droits (démarches administratives, par exemple), accès aux soins, difficultés sociales, mise en place d'une protection juridique. Il reste vigilant face aux problématiques particulières, comme la maltraitance ou les vulnérabilités. A cet effet, les campagnes qui consistent à aller à la rencontre des bénéficiaires (personnes de plus de 90 ans, personnes vivant dans des logements inadaptés) permettent parfois de détecter des situations d'urgence.



Simone Mercier (à droite) à son domicile, soutenue par Nassera Benazouz, (à gauche) assistante sociale de l'ANGDM dans le Gard.

Un pilotage national du service social avec des règles homogènes sur tout le territoire

En 2025, une organisation nationale conduisant à intervenir sur l'ensemble du territoire et à dépasser ainsi les disparités régionales a été déployée. Elle a conduit notamment à la mise en place des remplacements inter régions pendant les congés et absences des assistantes sociales. Une harmonisation de l'organisation et des méthodes de travail est désormais en marche et devrait aboutir en 2026.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Partenariats au service des anciens mineurs logés nature

CDC Habitat Sainte-Barbe

L'organisation atypique de l'ANGDM alliant le logement et l'accompagnement social a permis une expertise d'accompagnement des logés nature qui profite aussi aux bailleurs partenaires de l'Agence. Deux d'entre eux, Maisons et Cités dans le Nord et CDC Habitat Sainte-Barbe dans l'Est, ont mis en place, en fin de l'année 2025, des actions permettant d'aller à la rencontre de leurs locataires âgés. Les équipes de l'Agence se sont jointes à celles des bailleurs pour prendre part à ces rencontres.



© Jean-Marie Guzik

Les équipes de CDC Habitat Sainte-Barbe et de l'ANGDM à Freyming-Merlebach en Moselle au siège du bailleur

Le 11 décembre 2025, "la Grande Conversation" de CDC Habitat Sainte-Barbe a permis la rencontre de 28 bénéficiaires âgés de 70 ans et plus et vivant seuls.



Action Logement

En novembre dernier, Laurent Bergeot, directeur général de l'ANGDM, a pu intervenir lors du colloque Action Seniors Territorial à Strasbourg organisé par Énéal du groupe Action Logement. Il a ainsi présenté aux acteurs locaux du secteur du logement social le positionnement et le rôle de l'Agence pour faciliter le maintien à domicile des anciens mineurs et de leurs veuves.



Laurent Bergeot lors du colloque Action Seniors Territorial à Strasbourg le 27 novembre 2025

L'ANGDM utilise des canaux de diffusion diversifiés afin de faire connaître ses activités et promouvoir ses actions partenariales.

- **Sur le site internet de l'ANGDM :**

[100 ans et la Grande conversation : deux initiatives des bailleurs sociaux, partenaires de l'ANGDM](#)

- **La revue d'information Arc-en-Ciel :**

[Arc-en-Ciel n°72 : Rester chez soi le plus longtemps possible.](#)

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Maisons et Cités

L'expertise de l'Agence sur l'accompagnement social des personnes âgées voire très âgées, le travail collaboratif sur le long terme avec les partenaires, font naître des synergies fortes dans les territoires au plus proche des plus fragiles de nos bénéficiaires. Ainsi, depuis 2015 déjà, l'Agence et Maisons et Cités conduisent des visites des bénéficiaires âgés de 90 ans.

Les objectifs sont multiples :

- aller vers les personnes peu connues de l'Agence afin de repérer d'éventuelles situations de fragilité ou d'isolement social ;
- faire connaître les aides de l'ANGDM ;
- informer des possibilités d'adaptation du logement offertes par Maisons et Cités et l'ANGDM pour faciliter l'usage du logement aux personnes atteintes d'un handicap ou vieillissantes.



Mission 90 ans : Andrée Deville à son domicile (en haut).

Irène Stelmaszyk chez elle accompagnée de sa fille (en bas)

Le 18 décembre 2025, une rencontre entre les équipes de l'Agence et celles du bailleur a permis de réaliser un bilan 2025 avec 105 personnes visitées et de se projeter sur 2026 avec une campagne qui se déroulera de février à avril 2026 dans le but de rencontrer une centaine de personnes.



Les 2 et 3 décembre 2025, les centenaires chez Maisons et Cités ont été célébrés et mis à l'honneur.

Ces deux actions ont fourni des occasions supplémentaires de mieux connaître les bénéficiaires et leurs besoins afin de mieux les servir. Une écoute attentive des personnes âgées directement à leur domicile facilite en effet le recueil des besoins. De plus, une action collective au profit des bénéficiaires contribue à renforcer les relations de travail entre les services de l'Agence et ceux des bailleurs sociaux.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Si l'accompagnement est principalement individuel, il existe également des prises en charge collectives au travers d'activités de groupe avec ou sans partenaires qui permettent d'allier le traitement d'une problématique et la rupture de l'isolement.

L'accompagnement de groupe : le développement des actions collectives

L'année 2025 a été marquée par quelques actions collectives menées sur tout le territoire. Parmi les initiatives phares, figure l'action intergénérationnelle **"Les terrils au cœur de nos campagnes"**, qui fait suite à l'action collective "D'une mine à l'autre" en y associant les anciens mineurs résidant en milieu semi-rural.



Ainsi, 52 élèves en CM1 et CM2 ont pu écouter les témoignages des anciens mineurs et de leurs épouses sur le métier mais aussi sur la vie sociale de l'époque. L'action s'est terminée par un échange d'ouvrage : les élèves ont remis aux anciens mineurs un livret personnel avec des illustrations et des messages et les anciens mineurs ont offert à chaque enfant l'ouvrage "Louise, petite ouvrière dans une mine de charbon" dédicacé.



Elèves de CM1-CM2 de l'école des trois villages du RPI de Gavrelle-Oppy-Neuvireuil et les anciens mineurs.



Florence Bachelet à gauche, Sylvie Corez au centre et Aurélie Delmotte à droite, assistantes sociales de l'ANGDM, accompagnées des anciens mineurs bénévoles, Louis, César, Jean-Michel et Georges.



César à gauche intervenant auprès des écoliers de CM1-CM2.



Les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle : focus sur l'accompagnement social

L'enquête annuelle de satisfaction aborde la thématique de l'accompagnement social.

Trois questions ont porté sur l'accompagnement du service social de l'ANGDM concernant le délai de prise en charge de la demande par l'assistante sociale, son mode d'intervention et, in fine, la réponse apportée. Les répondants sont satisfaits à presque 97 %.

94% des 223 répondants sont tout à fait satisfaits du mode d'intervention de l'assistante sociale, à savoir, téléphone, visio, e-mail ou bien visite à domicile.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

D'autres actions ont ciblé plus directement les aidants, avec la mise en place de groupes de parole et d'une journée des aidants, permettant d'apporter écoute et reconnaissance à ce public souvent en difficulté.

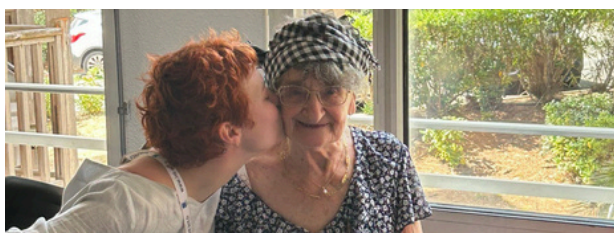
L'aide aux aidants, un axe fort de la politique de l'ANGDM

Le sujet des aidants familiaux est appréhendé sous diverses formes au sein de l'ANGDM. En 2025, deux types d'actions ont été déployés en faveur des aidants.

Un groupe de paroles pour les aidants dans le Nord

La communauté d'agglomération de Lens-Liévin a été ciblée pour mettre en place ce groupe dont la vocation est d'offrir un lieu de paroles, de ressources et d'information aux aidants repérés par le service social de l'ANGDM et ses partenaires, la CCAS et le centre social de Liévin. 12 personnes ont pu en bénéficier, 5 hommes et 7 femmes âgés pour la plupart entre 60 et 70 ans. Le groupe a pu aborder les thématiques suivantes : l'épuisement de l'aidant, la communication avec l'aidé, surtout quand il est atteint de la maladie d'Alzheimer, le deuil blanc mais aussi l'aide sociale, l'APA, les mesures de protection.

Les échanges au sein du groupe ont permis aux participants de prendre conscience de leur rôle d'aidant et de la nécessité absolue, pour continuer à exercer ce rôle, de prendre du temps pour soi.



Atelier bien-être lors du séjour de répit à Saint-Pierre-la-Mer (11) du 9 au 16-06 2025

Trois séjours de répit aidants/aidés en région

Les séjours de répit aidants/aidés offrent un temps de pause essentiel dans le quotidien parfois éprouvant de l'accompagnement à domicile. Ils permettent à l'aidé de bénéficier d'un cadre sécurisé, adapté à ses besoins, tout en offrant à l'aidant un moment de repos qui contribue à prévenir son épuisement. Ces séjours bénéficient d'un accompagnement et d'un encadrement par Int-Act. Ils sont six par séjour et ils encadrent en moyenne 12 participants.



Photos de groupe. Séjour de répit à Blériot-Plage (62) en haut. Séjour de répit à Saint-Pierre-la-Mer (11) en bas.

L'association Int-Act, prestataire historique

Depuis 2015, l'ANGDM conçoit des séjours adaptés, avec l'appui et l'expertise de l'association Int-Act. Int-Act est spécialisée dans l'organisation de vacances adaptées pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Chaque année, l'Agence contracte avec cette association dans le cadre d'appels d'offres.

Ces séjours adaptés ont pour objectif de favoriser le répit des aidants et de leur proche dépendant, d'accompagner les personnes endeuillées.

Les séjours s'adressent également aux personnes en situation de handicap afin de partir en toute sécurité.



L'équipe médico-sociale Int'Act lors du séjour aidants-aidés à Blériot-Plage (62) du 28-09 au 05-10 2025.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Semaine bleue, semaine des personnes âgées : scène ouverte sur l'intergénérationnel

En 2025, la Semaine bleue de l'ANGDM s'est jouée sur les planches de théâtres où des acteurs professionnels ont présenté des saynètes inspirées de la vie quotidienne pour faire rire et réagir les participants. L'objectif était de dédramatiser les difficultés vécues par les personnes âgées tout en leur donnant la parole. La scène est devenue un support pour encourager les échanges dans une ambiance chaleureuse et bienveillante.

Des thèmes au cœur des préoccupations des personnes âgées ont été abordés :

- l'usage du numérique ou comment la prise d'un simple rendez-vous médical sur Doctolib se transforme en un casse-tête chinois ;
- les relations intergénérationnelles sous l'angle de l'éducation et de l'aidance familiale dans le contexte de la perte d'autonomie ;
- l'aménagement du logement afin de retarder l'entrée en EHPAD.

Après chacune des scènes, les spectateurs ont été invités à réagir, commenter et même à faire face au public pour rejouer la saynète à l'aune de leur propre expérience de vie. Si « vieillir est une force » (c'était le thème de la Semaine bleue en 2025), le partage intergénérationnel est une source d'énergie pour les anciens mineurs.

L'évènement s'est tenu dans trois anciens bassins miniers sur une date unique. Le 8 octobre 2025, 205 bénéficiaires accompagnés parfois de leurs aidants ont assisté aux spectacles à Valenciennes (59), à Hayange (57) et à Sanvignes-les-Mines (71). Leur moyenne d'âge était de 78 ans. 21 participants étaient âgés de 90 ans et plus. 5 résidents volontaires de l'EHPAD Filieris Germaine Tillon à Montceau-les-Mines ont participé à cette représentation avec une partie du personnel d'encadrement.



À Hayange (57), la troupe de [Zellig Art oratoire](#) s'est produite au Molitor.



À Valenciennes (59) : [la compagnie au-delà du seuil](#) a joué sur la scène de l'amphithéâtre du centre ministériel de valorisation des ressources humaines.



À Sanvignes-les-Mines (71), [la compagnie du théâtre des bords de Saône](#) a joué trois saynètes rythmées par des intermèdes musicaux à la salle du Bois-du-Leu.

PRÉVENTION DE L'ISOLEMENT PAR LES LOISIRS

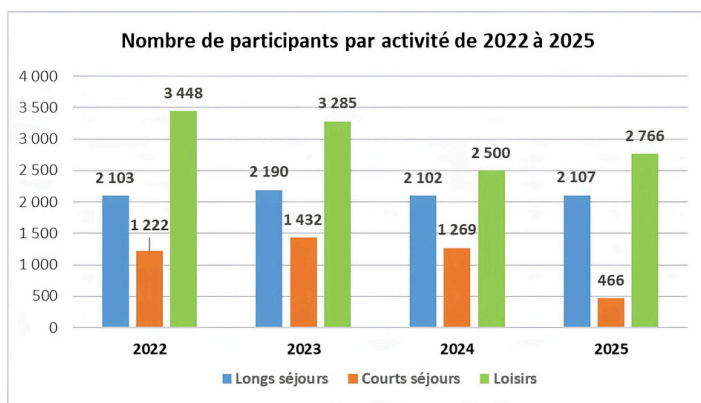
Une volonté constante d'adapter l'offre aux attentes des publics tout en développant des formats inclusifs, attractifs et accessibles

La politique de vacances et de loisirs de l'Agence s'est fortement orientée sur la prévention de l'isolement et de la perte d'autonomie : elle a ainsi été renommée APIL, activités de prévention de l'isolement par les loisirs. Elle maintient les bénéficiaires actifs, y compris ceux dont la mobilité est réduite ou bien ceux qui présentent des troubles cognitifs. Grâce aux barèmes appliqués par l'Agence, les séjours sont accessibles aux personnes disposant de faibles ressources. L'offre de séjours de l'ANGDM se présente sous trois formes : les longs séjours, les courts séjours et les activités de proximité. Concernant les longs séjours, en 2025, les destinations ont été celles privilégiées depuis 2022, à savoir Sainte-Maxime, Agde, Ambleteuse et Saint-Gildas-de-Rhuys.



Le catalogue de l'offre des longs séjours de l'ANGDM est envoyé par courrier aux bénéficiaires une fois par an.

En 2025, 5 339 personnes ont participé à ces activités contre 5 871 en 2024 (-9% en un an), pour 55 longs séjours, 16 courts séjours et 36 sorties à la journée dont 3 actions collectives dans le cadre de la Semaine bleue.



La diminution du nombre de participants s'explique en partie par le taux de fonte des bénéficiaires (-7,6% du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025) mais surtout par le plus faible nombre de partants sur l'activité "courts séjours", du fait du non conventionnement, en 2025, de l'Agence avec l'ANCV dans le cadre de son dispositif "seniors en vacances".



En haut: Vue sur une partie du parc du centre de vacances de Saint-Gildas-de-Rhuys. D'une superficie de 6 000 m², le parc est composé de pins, cyprès et de chênes.

En bas: Partie de pétanques au centre de vacances de Saint-Gildas-de-Rhuys.



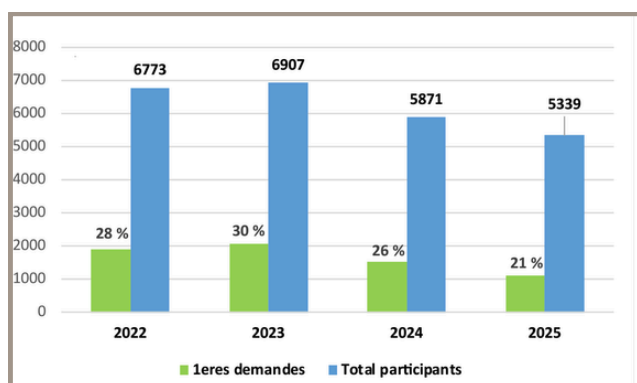
Village vacances VTF à Sainte-Maxime dans le Var.

PRÉVENTION DE L'ISOLEMENT PAR LES LOISIRS

La moyenne d'âge pour toutes les activités est de 75 ans. Les bénéficiaires les plus jeunes participent aux longs séjours alors que les plus âgés privilégient les activités de proximité et plus courtes qui sont plus adaptées à leur perte de mobilité ou à leur état de santé.

La part des premières demandes qui représente un peu moins d'un quart de participations est moins importante en 2025 que les années précédentes. Parmi les bénéficiaires qui ont participé pour la première fois à une activité en 2025 (21% des participants), on constate des disparités selon la nature de l'activité.

Nombre de premières demandes toutes activités :



Nombre de premières demandes par activité :

Activité	1ères demandes		Total participants
	Nombre	Pourcentage	
Longs séjours	576	27%	2 107
Courts séjours	176	38%	466
Loisirs	349	13%	2 766
TOTAL	1 101	21%	5 339

C'est en se basant sur ces constats que l'Agence a conçu sa nouvelle stratégie pour adapter l'offre de séjours et sorties à l'évolution quantitative et qualitative des bénéficiaires, répondre mieux à leurs besoins et assurer une équité territoriale en adaptant le nombre d'activités en fonction de la densité de population de chacun des secteurs se situant autour d'un site d'implantation de l'Agence.

L'offre a été revue comme suit :

- les longs séjours ont été concentrés sur deux destinations (Saint-Gildas-de-Rhuys et Sainte-Maxime) prisées par les plus jeunes des bénéficiaires ;
- la part des activités de proximité a été augmentée (courts séjours et sorties à la journée), avec un transport systématiquement proposé ;
- des séjours spécifiques (PMR, répit, deuil) sont proposés aux publics les plus fragiles, et encadrés par des professionnels médico-sociaux.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, l'Agence a passé six marchés publics pour la période 2026-2027 pour l'ensemble des activités : marché de gestion du centre de vacances Saint-Gildas, séjours classiques et spécifiques, transports, loisirs.



Les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle : focus sur l'APIL

L'enquête annuelle de satisfaction aborde la thématique de l'APIL en six questions posées aux bénéficiaires, notamment sur la pertinence de l'offre de séjours et de loisirs par rapport à l'âge, à la perte d'autonomie, aux ressources financières, par rapport également à la situation personnelle du répondant : PMR, aidant etc.

86 % des répondants se disent très satisfaits ou satisfaits. 78% des répondants ont emprunté un transport organisé par l'Agence en 2025. 89 % en sont satisfaits.

A la question "vous sentiez-vous mieux après avoir participé à une activité et/ou un séjour", 84 % répondent "oui, tout à fait" et 15 % "oui, plutôt".

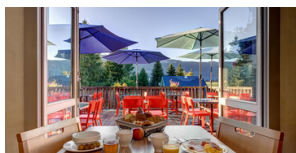
64 % des répondants ont gardé des contacts avec d'autres participants aux activités de loisirs et 73 % prévoient de participer à une activité ou un séjour à l'avenir.

PRÉVENTION DE L'ISOLEMENT PAR LES LOISIRS

Zoom sur les courts séjours

Pour les 4 séjours classiques, à savoir Morzine pour l'Est, Chapelle-des-Bois pour le Nord, Samatan pour le Tarn et Port-Barcarès pour le Gard, **288 personnes** ont participé et la quasi-totalité des participants ont pu bénéficier du transport organisé.

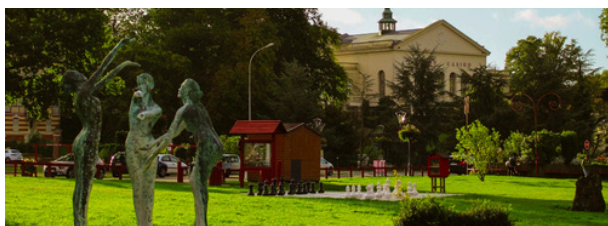
En 2025, **12 séjours spécifiques** (séjours PMR, de répit et séjours deuil) encadrés par des professionnels médico-sociaux de l'association Int'Act, ont permis à **131 bénéficiaires** de partir en vacances dans un cadre sécurisé, avec un programme d'activité et d'animations adapté. Dans chacune des régions, 2 séjours PMR ont été proposés (contre un seul les années précédentes) et 3 midweeks deuil ont également été expérimentés.



En haut: Samatan (à gauche). Morzine (à droite)

En bas: Chapelle-des-Bois (à gauche).

Port-Barcarès (à droite)



En haut: Village vacances de Forges-les-Eaux

En bas: Centre-ville de Forges-les-Eaux

Les séjours spécifiques, une parenthèse dans un quotidien souvent éprouvant : témoignage.

M. et Mme Yanyatovich vivent en Lorraine. Douglas Yanyatovich est l'aidant de sa femme qui a une mobilité réduite. C'est sur les conseils de l'assistante sociale de l'ANGDM que le couple s'est décidé à partir à Forges-les-Eaux pour un court séjour. Douglas a bien voulu partager ses impressions :

"En cours de route, des dames pour nous aider, car nous sommes tous invalides. Elles sont attentives à nos besoins, prévenantes et avenantes, toujours aimables et le sourire aux lèvres. Je ne m'attendais pas à un tel service ! Au centre VVF, elles restent avec nous et organisent tout pour nous.

Incroyable !

A l'arrivée, explication du programme, distribution des chambres, et elles dirigent chacun de nous vers l'appartement qui lui est réservé, et tirant elles, nos bagages ! Repas au choix gratuit et copieux. Réunion pour faire connaissance.

Petit-déjeuner de 7h30 à 10 h. Tout le monde peut se lever quand il le désire.

10h à midi : réunion sportive éducatrice. J'y ai appris des choses constructives, qui m'étaient inconnues. J'ai mémorisé afin de les pratiquer de retour à la maison.

Sorties touristiques obligatoires, mais intéressants. D'autres animations libres tous les jours. Il y avait aussi des activités de soirées.

Hier, nous avons visité une cidrerie, avec dégustation gratuite, apprentissage de leur métier, et découvert que cette région était très volcanique. Vendredi : visite longue et très intéressante : Tréport et Eu. Magnifiques falaises, bâtiments centenaires, belles habitations en ville.

Samedi : visite de Dieppe, ville historique, très convoitée, surtout par les Anglais. Et lieu de bataille, avec bunkers, port pleins de bateaux, falaises et train miniature.

Dimanche : visite de la ferme musée de Bray. Musée de plusieurs corps de métier des temps anciens. Cela me rappelle les années 50 et 60 à la campagne en Lorraine. Très instructif et intéressant. Pas loin du VVF.

Dimanche soir : rencontre avec possibilité de voir les photos de notre séjour.

Il est aussi à remarquer que le personnel tout entier est d'une incroyable affabilité !

Et le plus important : Nous ne regrettons pas d'avoir écouté notre assistante sociale Mme Marceau, et d'être venus ici !"

Contentieux sociaux

Le décret n°2004-1466 du 23 décembre 2004 relatif à l'ANGDM prévoit, dans son article 2, que celle-ci "se substitue aux entreprises dans les contentieux relatifs aux droits et prestations relevant de sa compétence ainsi que dans ceux liés à la cessation d'activité des entreprises et relevant de sa compétence, notamment les contentieux relatifs au droit du travail."

A la fin de l'année 2025, l'Agence n'enregistrait plus que seize contentieux contre une vingtaine en 2024, dont plus de la moitié concerne des pourvois en cassation initiés par d'anciens mineurs de nationalité marocaine, à qui la capitalisation des avantages en nature a été refusée.

Le dernier contentieux relevant de la thématique de contrats de capitalisation et visant à l'obtention de la reprise du versement des indemnités de chauffage et de logement après l'âge retenu pour le calcul du capital s'est soldé par un rejet de la demande par la Cour de cassation.

Contentieux de la maladie professionnelle

Dans la procédure administrative et dans les contentieux relatifs aux maladies professionnelles, l'ANGDM se substitue à l'employeur Charbonnages de France (CdF) pour les agents encore sous contrat de travail au 1^{er} janvier 2008 (date de dissolution et mise en liquidation de CdF).

Depuis la fin de la liquidation de Charbonnages de France, pour les agents qui n'étaient plus sous contrat de travail au 1^{er} janvier 2008, l'ANGDM prête aussi son concours à l'Etat selon des modalités fixées par un arrêté du 23 mars 2018.

Ainsi, le rôle de l'Agence en matière de maladies professionnelles consiste à :

- délivrer toutes les attestations d'exposition aux risques dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la maladie professionnelle ;
- traiter tous les contentieux de la reconnaissance de la maladie professionnelle ;
- traiter les contentieux de la faute inexcusable de l'employeur (FIE) engagés par des agents encore sous contrat de travail au 1^{er} janvier 2008 ;
- assister l'Agent judiciaire de l'Etat à qui tous les contentieux des anciens mineurs de Charbonnages de France ne relevant pas de la compétence de l'ANGDM ont été transférés à l'issue de sa liquidation, notamment les contentieux FIE engagés par les agents déjà à la retraite le 1^{er} janvier 2008.

Est présumée d'origine professionnelle toute maladie désignée dans un tableau de maladies professionnelles et contractée dans les conditions mentionnées à ce tableau (art. L 461-1 et suivants du code de la sécurité sociale).

Lorsqu'une procédure de reconnaissance de maladie professionnelle est introduite devant une caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), celle-ci interroge l'Agence pour savoir si le poste occupé par l'ancien mineur a pu l'exposer à une substance nocive à l'origine de sa maladie.

C'est dans ce cadre que l'Agence délivre à la CPAM une attestation d'exposition ou de non exposition à partir du relevé de périodes et d'emplois du mineur concerné, issu des dossiers individuels dont elle assure la conservation.

Jusqu'en 2018, le nombre d'attestations délivrées était stable, avec une moyenne annuelle de 1 000.

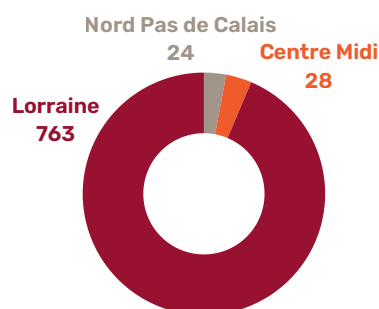
Ce chiffre a baissé depuis, mais reste à un niveau élevé. En 2025, l'Agence enregistre même une augmentation de 34% avec 815 attestations délivrées contre 610 en 2024, et dans plus de 50% des cas, l'ANGDM a reconnu l'exposition aux risques.

Si la maladie professionnelle est reconnue, le salarié est reconnu atteint d'une incapacité permanente partielle (IPP) et indemnisé à ce titre.

Il peut alors aussi demander en justice la reconnaissance de la faute inexcusable de son employeur, c'est-à-dire un manquement de ce dernier à son obligation de sécurité.

Lorsque le salarié prouve que sa maladie professionnelle résulte de la faute inexcusable de son employeur, il obtient la majoration de sa rente et/ou l'indemnisation de ses préjudices extrapatrimoniaux (préjudice physique, moral, agrément).

Répartition des attestations d'exposition aux risques



RAPPORT DE GESTION

- Ressources humaines
- Ressources financières

RESSOURCES HUMAINES

Le budget des ressources humaines, comme globalement le budget de l'ANGDM, est constitué de deux enveloppes. L'une relève du programme 174 (Energie, climat et après-mines) et la seconde de l'action sociale (prestations et accompagnement) financée par le régime spécial de sécurité sociale dans les mines. Un plafond d'autorisation d'emploi et un plafond de masse salariale sont associés annuellement à chaque enveloppe. Ces plafonds ont été respectés par l'ANGDM.

Dans le cadre de la continuité d'activité et de service, mais aussi compte tenu de la moyenne d'âge du personnel de l'ANGDM, notamment chez les encadrants, un plan de transfert de compétences a été mis en place pour tous les postes occupés par des agents qui partiront en retraite à court terme.

En 2025, il est à noter la signature, le 16 juin 2025, d'un accord collectif en faveur des aidants et des avenants n°5 et 6 de l'accord télétravail, signés respectivement le 16 janvier 2025 et le 11 décembre 2025.

228

agents présents au
31/12, y compris
non permanents

19

SN
A

ANCIENNETÉ
MOYENNE

50
ans

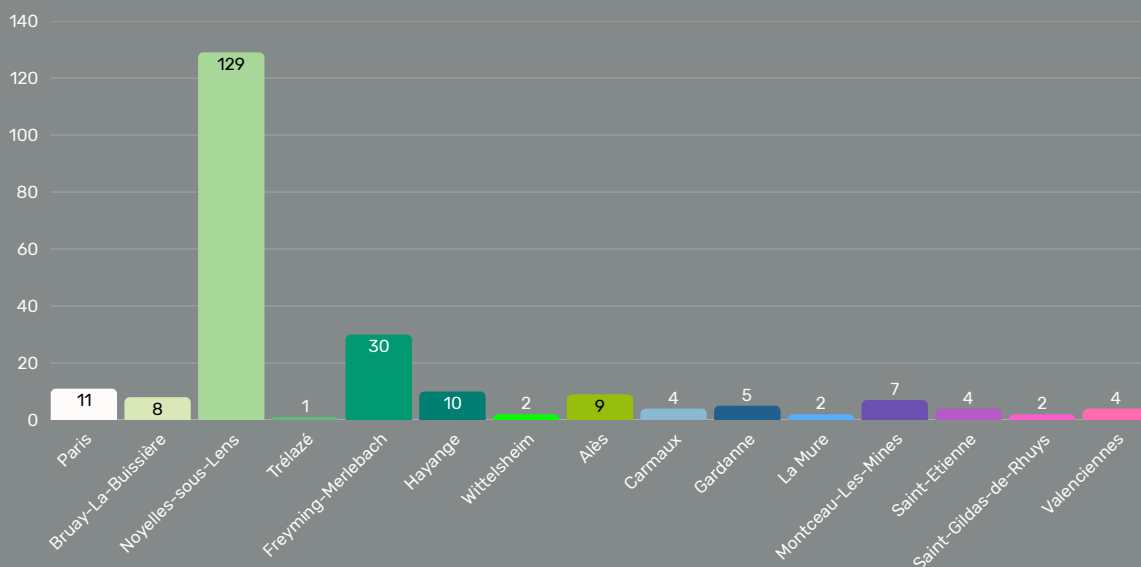
âge Moyen



29

CHANGEMENTS
D'EMPLOIS EN
INTERNE

Répartition des agents par site



RESSOURCES FINANCIÈRES

En tant qu'établissement public soumis aux règles de la gestion budgétaire et comptable publique, l'ANGDM adopte chaque année un budget, qui est suivi et exécuté tout au long de l'exercice. L'exécution budgétaire donne lieu à l'élaboration d'un rapport de gestion annuel, joint aux comptes financiers, et qui rend compte de l'utilisation des crédits. Les activités de l'Agence relèvent de deux systèmes de financement distincts :

- Le budget de l'Etat finance les activités reprises des anciens employeurs miniers (avantages en nature, en espèce, pré-retraite) à travers le programme 174 (P174), « Energie, climat et après-mines », géré par le ministère de la transition écologique.
- La Sécurité Sociale finance indirectement l'ANGDM au titre de ses missions d'action sanitaire et sociale (ASS et accompagnement social), par le biais de dotations reçues

de la Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines (CANSSM).

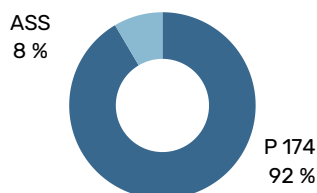
Ces subventions de l'Etat et de la Sécurité Sociale représentent 98,7 % des recettes. Elles sont complétées par des ressources propres (refacturations, participation des bénéficiaires aux séjours et loisirs de la politique de vacances, ...).

S'agissant des dépenses, les prestations (qualifiées de dépenses « d'intervention ») versées aux anciens mineurs et à leurs ayants droit représentent 90,4% des dépenses de l'Agence en 2025, soit un total de 223,05 millions d'euros (M€), dont 204,2 M€ au titre des prestations statutaires liées aux avantages en nature.

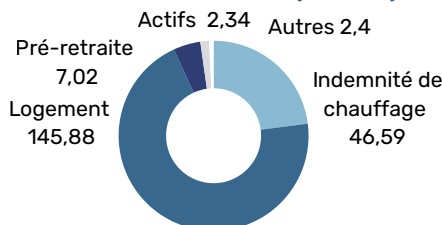
L'année 2025 (crédits de paiement en millions d'euros - ensemble des dépenses P174 et ASS)

P174 + ASS	Budget prévu	Consommé	Taux d'exécution
Dépenses de personnel	19,26	18,25	94,7%
Dépenses de fonctionnement	4,89	4,61	94,2%
Dépenses d'intervention	228,96	223,05	97,4%
Dépenses d'investissement	0,93	0,74	79,8%
Totaux	254,04	246,65	97,1%

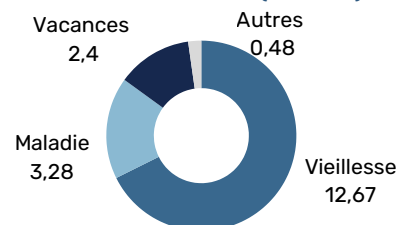
Répartition des dépenses d'intervention



Détail des dépenses d'intervention du P174 (en M d'€)



Détail des dépenses d'intervention ASS (en M d'€)



L'année 2025 a été marquée par :

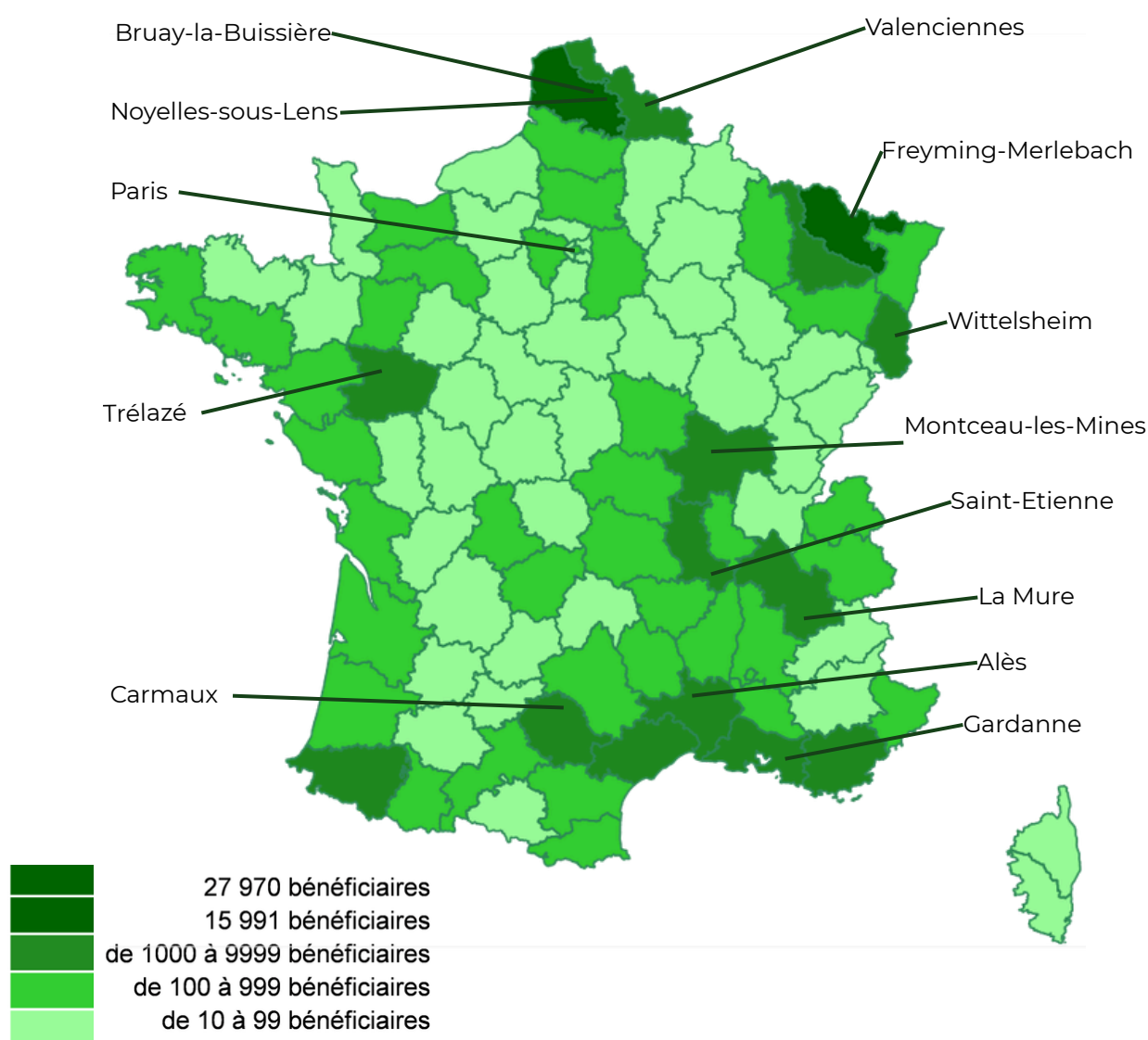
- Une nouvelle certification des comptes sans réserve, obtenue en début d'année 2026 sur l'exercice comptable 2025. Cette certification confirme la saine gestion financière de l'Agence. Elle fait suite à l'audit mené par le cabinet de commissariat aux comptes Alliance Experts. Cette opinion favorable sur les comptes récompense la mobilisation, le professionnalisme et la rigueur des équipes de l'Agence comptable et du service financier, en collaboration avec les autres directions de l'Agence. En préalable à la certification des comptes, l'ANGDM a consolidé sa démarche de contrôle interne financier, en liaison avec ses tutelles, avec des dispositifs validés en comité d'audit et par le conseil d'administration.
- Un taux de réalisation des dépenses liées aux prestations d'avantage en nature statutaires du programme 174 de 98,3%. Le taux a donc dépassé l'objectif défini par les tutelles de 98%. Le taux global des dépenses d'intervention, action sanitaire et sociale comprise, est quant à lui de 97,4%.
- Une stabilité des dépenses liées aux prestations d'action sanitaire et sociale aux environs de 16 M€, l'aide-ménagère à domicile représentant les deux tiers de cet ensemble. A ce total s'ajoutent 3,6 M€ de dépenses au titre de la politique de vacances et de loisirs, financée à 42% par les bénéficiaires eux-mêmes, le solde étant couvert par subvention de la sécurité sociale.
- La maîtrise des dépenses de personnel, qui diminuent de 3,1% (- 0,6 M€) consécutivement à la baisse de 16 emplois par rapport à 2024¹.
- La baisse des dépenses de fonctionnement de 10,3% après les baisses précédentes de 6,2 % et de 4,6 % déjà constatées en 2024 et 2023. On note en particulier une baisse des dépenses d'énergie avec le maintien des mesures de sobriété énergétique, des frais de télécommunication et des dépenses d'intérim.
- Un effort maintenu pour la sécurité des systèmes d'information, les dépenses d'investissement dédiées à l'informatique représentant 0,69 M€.
- Un recouvrement efficace des créances encaissées sur les indus (taux de recouvrement de 97,6 %).

[1] Equivalent temps plein travaillés (ETPT)

L'IMPACT TERRITORIAL

Au 1^{er} janvier 2025, la population éligible aux prestations de l'Agence était de 84 056 individus sur le territoire français. Elle est présente dans 96 départements de l'hexagone dont les principaux sont la Moselle et le Pas-de-Calais. Les douze départements qui font l'objet des fiches ci-après comptabilisent 82,8 % de la population minière (69 569 bénéficiaires).

Localisation de la population minière dans l'hexagone au 1^{er} janvier 2025



- 1- Moselle : **26 080 personnes**
- 2- Pas-de-Calais : **14 406 personnes**
- 3- Nord : **7 634 personnes**
- 4- Haut-Rhin : **4 789 personnes**
- 5- Bouches-du-Rhône : **2 766 personnes**
- 6- Gard : **2 601 personnes**

- 7- Meurthe-et-Moselle : **2 576 personnes**
- 8- Tarn : **2 492 personnes**
- 9- Saône-et-Loire : **2 150 personnes**
- 10- Loire : **1 469 personnes**
- 11- Maine-et-Loire : **1 398 personnes**
- 12- Pyrénées-Atlantiques : **1 208 personnes**

DE L'ACTION DE L'AGENCE

Sommaire

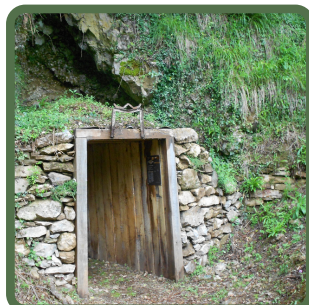
Bassins du Sud



13 – Bouches-du-Rhône



30 – Gard



64 – Pyrénées-Atlantiques



81 – Tarn

Bassins de l'Est



54 – Meurthe-et-Moselle



57 – Moselle



68 – Haut-Rhin

Bassins du Centre



42 – Loire



71 – Saône-et-Loire

Bassins du Nord



49 – Maine-et-Loire



59 – Nord

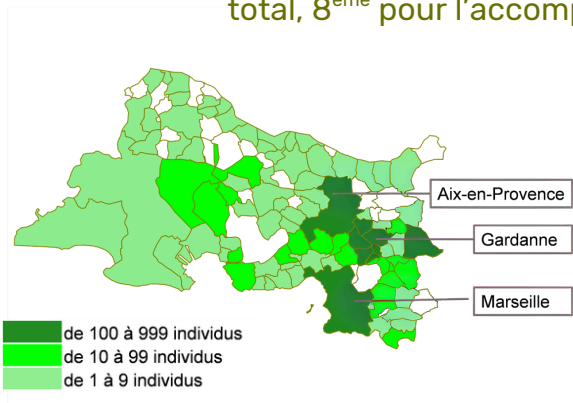


62 – Pas-de-Calais

BASSINS DU SUD

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

5^{ème} population éligible, 5^{ème} population bénéficiaire, 8 M€ de prestations servies au total, 8^{ème} pour l'accompagnement par le service social



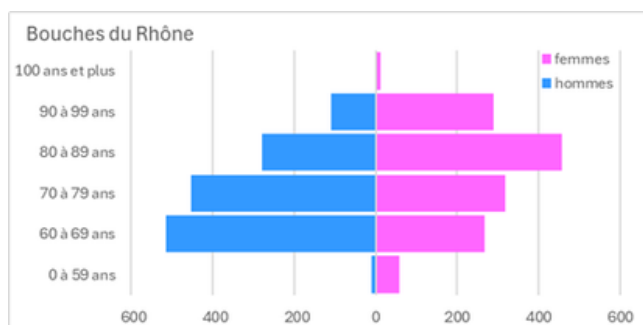
2 766 Bucco-Rhodaniens éligibles aux prestations de l'ANGDM en 2025

Au 1^{er} janvier 2025, la population pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 2 766 personnes.

Elle est présente dans 106 communes (sur les 119 des Bouches-du-Rhône) :

- 8 communes dénombrent plus de 100 individus, soit plus de 70 % de la population éligible ;
- 21 communes comptent de 10 à 100 individus, soit 23 % de la population éligible présente dans le département.

Une population plus jeune qu'au niveau national



Présente à Gardanne (Centre Filieris), l'ANGDM a organisé l'accueil de 262 personnes sur l'ensemble du département

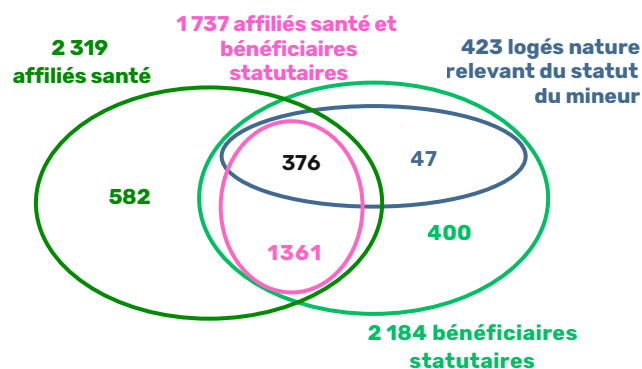
Le service social a accompagné 251 personnes en réalisant 194 rencontres, dont 89 visites à domicile, 661 contacts téléphoniques et a effectué 1895 interventions. 323 personnes ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale pour un montant global de 407 K€. Dans ce cadre, 156 personnes ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 14 prestataires locaux à hauteur de 295 K€.

81 bénéficiaires ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'Agence de 38 k€.

Le bassin minier de Provence correspond à un territoire exploité pour son gisement de lignite pendant près de trois siècles et industriellement depuis le début du XIX^{ème} siècle, situé dans les Bouches-du-Rhône, principalement autour de Gardanne. L'exploitation minière a cessé totalement le 31 janvier 2003.



Photo : Terrils des Molx à Biver près de Gardanne



La population des Bouches-du-Rhône est à 51% féminine. Sa moyenne d'âge est de 77 ans (contre 79 ans pour l'hexagone).

C'est un département avec une population bénéficiaire parmi les plus jeunes en France :

- 41 % de 80-99 ans contre 53 % pour l'hexagone ;
- 56 % de 60-79 ans contre 42 % ;
- 3 % de moins de 60 ans contre 4% pour l'hexagone.

82% de la population éligible a bénéficié de prestations de l'Agence en 2025

En 2025, 2 310 personnes ont bénéficié de prestations en application du Statut du mineur pour un total de 8 M€. Parmi elles, 423 ont été logées par 20 bailleurs conventionnant avec l'ANGDM. L'Agence prend en charge les loyers pour un total de 4 M€ :

- 55% de ces logés nature sont à Gardanne ;
- 6 bailleurs couvrent 92% des besoins : 3F Sud en est le principal (42%), suivi de Erilia, Unicil, CDC Habitat social, 13 Habitat et SFHE Arcade.

BASSINS DU SUD

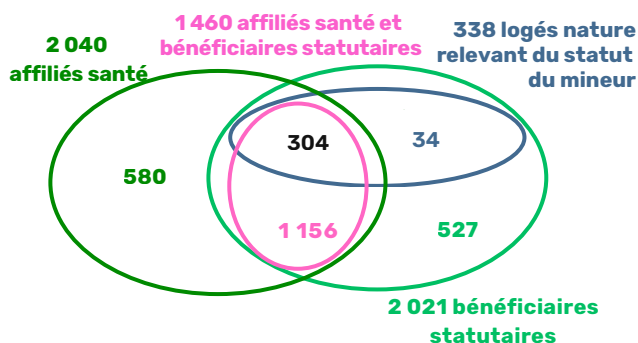
30 - GARD

6^{ème} population éligible, 6^{ème} population bénéficiaire, 6,6 M€ de prestations servies au total, 4^{ème} pour l'accompagnement par le service social

Les mines de charbon d'Alès et des Cévennes ont été exploitées officiellement à compter de 1776. L'essor des chemins de fer facilitant le transport du charbon a favorisé leur développement jusqu'en 1958. La concurrence avec les produits pétroliers et la production minière internationale ont entraîné la fermeture de nombreux puits de la région. Les houillères du bassin des Cévennes ont cessé définitivement en 1985.



Photo : Puits Destival-Fontanes sur la commune de Saint-Martin-de-Valgalgues



La population est à 68% féminine, avec une sur représentation des femmes dans chaque tranche d'âge.

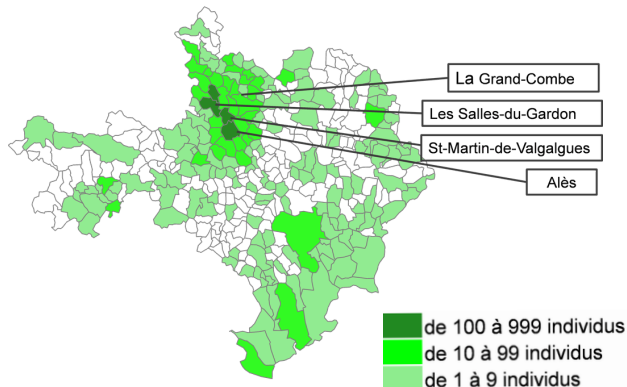
La moyenne d'âge est de 82 ans (contre 79 ans pour l'hexagone). La population du Gard est composée de :

- 67 % de 80-99 ans contre 53 % pour l'hexagone ;
- 30 % de 60-79 ans contre 42 % ;
- 3 % de moins de 60 ans contre 4 %.

82,5 % de la population éligible aux prestations de l'Agence en ont bénéficié en 2025

En 2025, 2 242 personnes ont bénéficié de prestations découlant de leur Statut du mineur pour un total de 5,4 M€. Parmi elles, 338 ont été logées par 7 bailleurs conventionnant avec l'ANGDM. L'Agence prend en charge les loyers pour un total de 2,2 M€ :

- 66% de ces logés nature sont à La Grand-Combe, Les Salles-du Gardon et Alès ;
- 88% des logés nature occupent un logement appartenant à 3F Occitanie.

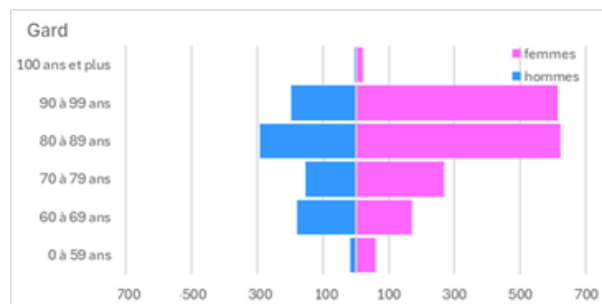


2 601 Gardois éligibles à l'ANGDM en 2025

Au 1^{er} janvier 2025, la population gardoise pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 2 601 personnes. Elle est présente sur 185 communes (sur les 351 du Gard) :

- Alès compte 23 % des bénéficiaires de l'Agence dans le Gard ;
- 4 communes (Alès, La Grand-Combe, Les Salles-du-Gardon et St-Martin-de-Valgalgues) comptent plus de 100 individus, soit 46% de la population éligible dans le département.

Une population plus âgée qu'au niveau national



Présente à Alès, l'ANGDM a organisé l'accueil de 240 personnes sur l'ensemble du département

Le service social a accompagné 475 personnes en réalisant 325 rencontres dont 72 visites à domicile, 1 305 contacts téléphoniques et a effectué 3 333 interventions.

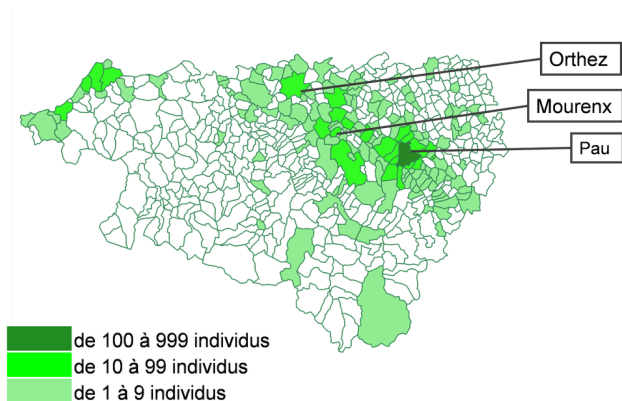
706 ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier pour un montant global de 1,2 M€. Dans ce cadre, 460 ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 15 prestataires à hauteur de 0,9 M€.

130 bénéficiaires ont participé seuls, en couple ou en famille, aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'Agence de 82,4 k€.

BASSINS DU SUD

64 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

12^{ème} population éligible, 12^{ème} population bénéficiaire, 2,4 M€ de prestations servies au total, 16^{ème} pour l'accompagnement par le service social

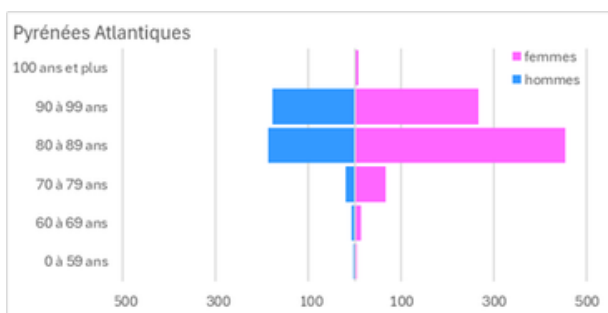


1 208 habitants des Pyrénées-Atlantiques éligibles aux prestations de l'ANGDM en 2025

Au 1^{er} janvier 2025, la population des Pyrénées-Atlantiques pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 1 208 personnes. Les anciens mineurs sont présents dans 142 communes (sur les 545 des Pyrénées-Atlantiques) :

- Pau compte plus de 100 mineurs, soit 28 % des bénéficiaires potentiels de l'Agence présents sur le département ;
- 20 communes comptent de 10 à 99 individus et représentent 47,3 % de la population éligible.

Une population parmi les plus âgées au niveau national



Le service social a accompagné 37 personnes en réalisant 11 contacts en présentiel dont 9 visites à domicile, 73 contacts téléphoniques et a effectué 128 interventions.

32 ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier pour un montant global de 22 K€. Dans ce cadre, 13 personnes ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 4 prestataires à hauteur de 15,2 K€.

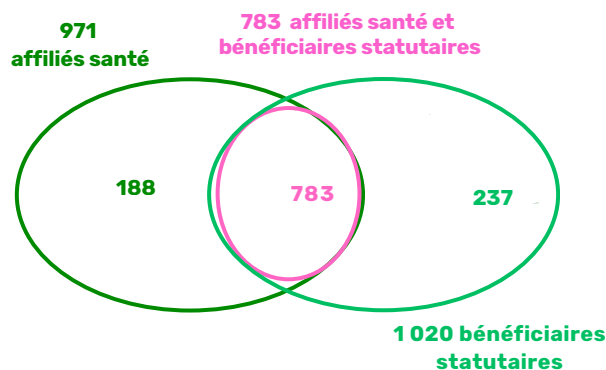
5 bénéficiaires ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'Agence de 0,6 k€.

Les Pyrénées-Atlantiques ont connu diverses activités minières : gaz (Lacq), sel (Salies de Béarn), cuivre, argent, plomb, fer et marginalement charbon. Ces activités ont connu des difficultés d'exploitation et de rendement et la plupart des mines ont fermé à la fin du XIX^{ème} siècle. Aujourd'hui, cet héritage minier est préservé dans des sites historiques et musées locaux.



Photo : Entrée de l'ancienne mine de Barburet située sur le territoire de Louvie-Soubiron

©Office de tourisme communautaire du Pays de Nay



La population est à 67,5 % féminine. La moyenne d'âge est de 87 ans (contre 79 ans pour l'hexagone). C'est un des départements dont les bénéficiaires sont les plus âgés :

- 90 % de population ont 80-99 ans contre 53 % pour l'hexagone ;
- 8,9 % de 60-79 ans contre 42 % pour l'hexagone ;
- 0,7 % de moins de 60 ans contre 4 % pour l'hexagone.

85 % de la population éligible aux prestations de l'Agence en ont bénéficié en 2024

En 2025, 1 102 personnes ont bénéficié de prestations découlant du Statut du mineur pour un total de 2,3 M€.

BASSINS DU SUD

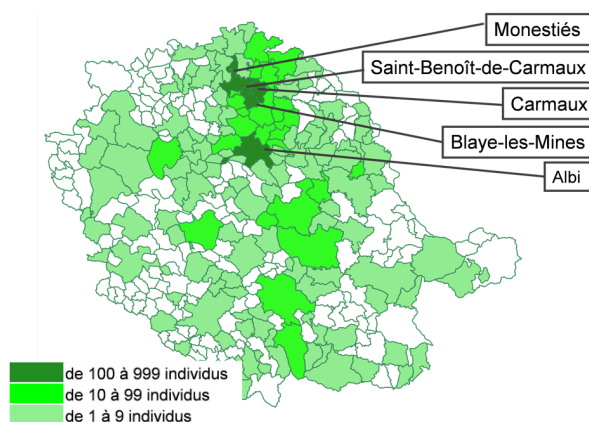
81 - TARN

8^{ème} population éligible, 8^{ème} population bénéficiaire, 6,2 M€ de prestations servies au total, 5^{ème} pour l'accompagnement par le service social

L'exploitation des bassins miniers de Carmaux et Blaye-les-Mines fut autorisée en 1752. Les premiers développements sont liés à l'utilisation du charbon dans les verreries. Leur histoire a été marquée par les grandes grèves de Carmaux en 1892-1895. Après leur essor jusqu'au début des années 1950, leur déclin conduit petit à petit à leur fermeture en 1997.



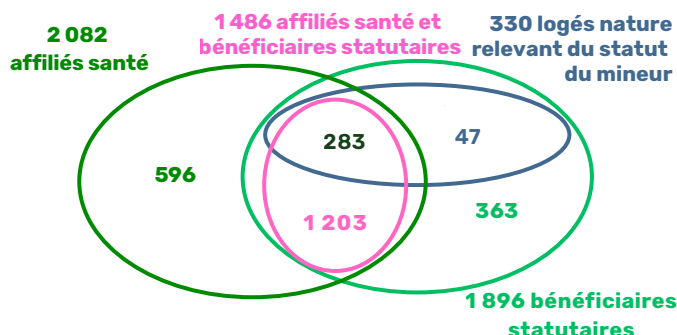
Photo : Cap'découverte, pôle multi-loisirs aménagé sur l'ancien site de la mine de charbon à ciel ouvert à Le Garric près de Carmaux par Duch.seb - wikimedia



2 492 Tarnais éligibles à l'ANGDM en 2025

Au 1^{er} janvier 2025, la population pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 2 492 personnes. Elle est présente sur 146 communes (sur les 314 du Tarn) :

- 4 communes (Carmaux, Albi, Blaye-les-Mines, et Saint-Benoît-de Carmaux) comptent plus de 100 anciens mineurs, soit plus de 56,5 % de la population éligible.



La population est à 60 % féminine.

La moyenne d'âge est de 81 ans (contre 79 ans pour l'hexagone). C'est un département dont la population est relativement âgée :

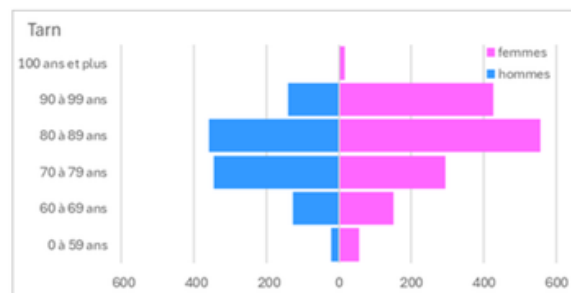
- 60 % de 80-99 ans contre 53 % pour l'hexagone ;
- 37 % de 60-79 ans contre 42 % pour l'hexagone;
- 3 % de moins de 60 ans contre 4 % pour l'hexagone.

81 % de la population éligible aux prestations de l'Agence en ont bénéficié en 2025

En 2025, 2 044 personnes ont bénéficié de prestations découlant de leur Statut du mineur pour un total de 5,3 M€. Parmi elles, 330 ont été logées par 8 bailleurs conventionnant avec l'ANGDM. L'Agence prend en charge les loyers pour un total de 1,9 M€ :

- 83 % de ces logés nature sont à Saint-Benoît-de-Carmaux, Blaye-les-Mines et Carmaux ;
- Le bailleur 3F Occitanie accueille plus de 77 % des logés nature.

Une population plus âgée qu'au niveau national



Présente à Carmaux (centre Filiéris), l'ANGDM a organisé l'accueil de 542 personnes sur l'ensemble du département

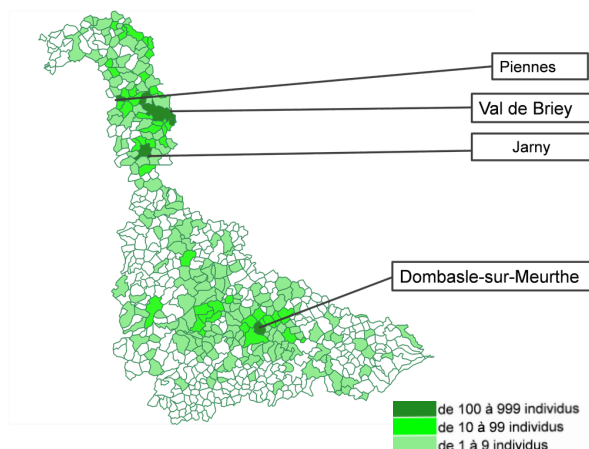
Le service social a accompagné 462 personnes en réalisant 511 contacts dont 270 visites à domicile, 1 167 contacts téléphoniques et a effectué 2455 interventions. 570 ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier pour un montant global de 884 K€. Dans ce cadre, 398 ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 11 prestataires à hauteur de 673 K€.

142 bénéficiaires ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'Agence de 48,2 k€.

BASSINS DE L'EST

54 - MEURTHE-ET-MOSELLE

7^{ème} population éligible, 7^{ème} population bénéficiaire, 3,3 M€ de prestations servies au total, 6^{ème} pour l'accompagnement par le service social

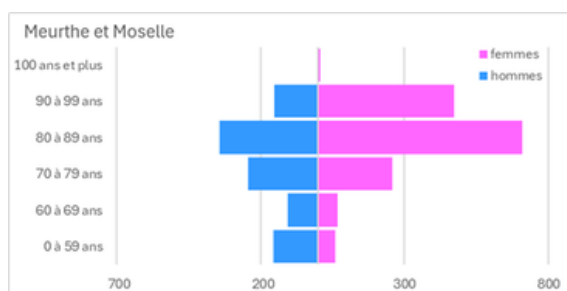


2 576 Meurthe-et-Mosellans éligibles aux prestations de l'ANGDM en 2025

Au 1^{er} janvier 2025, la population pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 2 576 personnes. Elle est présente dans 235 communes (sur les 591 de Meurthe-et-Moselle) :

- 4 communes comptent plus de 100 anciens mineurs, soit 22 % de la population éligible ;
- 45 autres communes comptent de 10 à 100 personnes, soit presque 60 % de la population éligible.

Une population minière dont l'âge est presque dans la moyenne nationale



Au sein des deux lieux de permanence à Jarny et Tucquegnieux, l'ANGDM a organisé l'accueil de 86 personnes

Le service social a accompagné 394 personnes en réalisant 357 contacts dont 196 visites à domicile, 1615 contacts téléphoniques et a effectué 5103 interventions.

641 ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier pour un montant global de 649 K€. Dans ce cadre, 336 ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 15 prestataires locaux à hauteur de 419 K€.

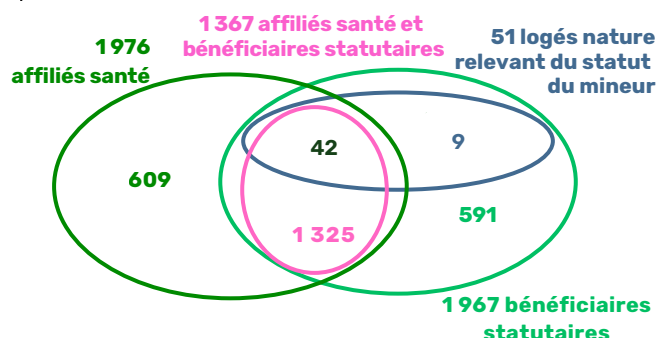
106 bénéficiaires ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'Agence de 73,5 K€.

L'extraction du minerai de fer a joué un rôle majeur dans l'histoire industrielle de la Meurthe-et-Moselle. Le bassin de Briey, les secteurs de Longwy et de Nancy ont été des centres névralgiques de cette industrie.

La "minette lorraine", minerai de fer exploité à grande échelle, a favorisé le développement de la sidérurgie. Avec la modernisation des procédés industriels et la concurrence internationale, l'activité a progressivement cessé, dans les années 1980.



Photo : Chevalement du puits Errouville à Crusnes par Claude Humbert - wikimedia



La population est à 61 % féminine avec une sur représentation des femmes à chaque tranche d'âge. La moyenne d'âge est de 80 ans (contre 79 ans pour l'hexagone) :

- 65 % de population ont 80-99 ans contre 53 % pour l'hexagone ;
- 26 % de 60-79 ans contre 42 % pour l'hexagone ;
- 8 % ont moins de 60 ans contre 4 % pour l'hexagone.

81 % de la population éligible aux prestations de l'Agence en ont bénéficié en 2025

En 2025, 2 161 personnes ont bénéficié de prestations découlant du Statut du mineur pour un total de presque 2,6 M€. Parmi elles, 51 ont été logées par 10 bailleurs conventionnant avec l'ANGDM. L'Agence prend en charge les loyers pour un total de presque 50 K€ :

- 54 % de ces logés nature habitent la communauté de communes Orne Lorraine Confluences ;
- 37 % des logés nature habitent la communauté des communes du Pays Haut Val d'Alzette ;
- Les bailleurs Batigère et Meurthe et Moselle Habitat accueillent plus de 80 % des logés nature.

BASSINS DE L'EST

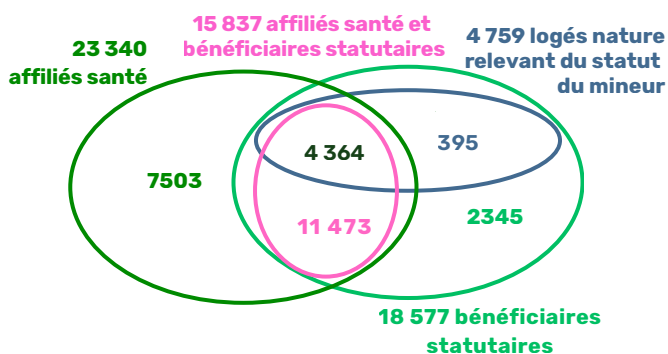
57-MOSELLE

1^{ère} population éligible, 1^{ère} population bénéficiaire, 74 M€ de prestations servies au total, 1^{ère} pour l'accompagnement par le service social

Le bassin houiller de Moselle est exploité depuis le début du XIX^{ème} siècle dans le prolongement des gisements de la Sarre. La production se développe au début du XX^{ème} siècle, en lien avec celle du bassin ferrifère de Lorraine dans le cadre de l'industrie métallurgique. Occupé pendant les deux guerres mondiales, il est nationalisé en 1946. La fermeture du puits de Faulquemont survient en 1970 mais c'est en avril 2004 que la production cesse.



Photo : Musée Les mineurs Wendel - Parc Explor à Petite-Rosselle



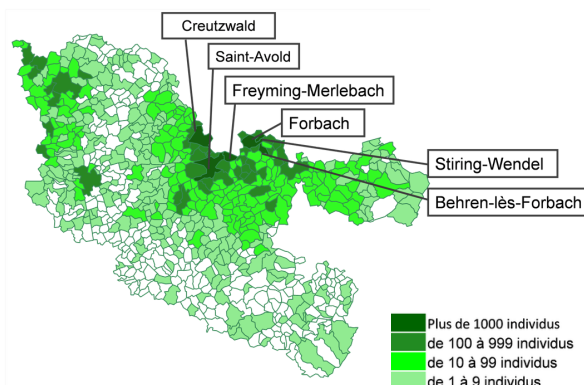
La population est à 52% féminine. La moyenne d'âge est de 74 ans (contre 79 ans au plan national) :

- 34% de population ont 80-99 ans contre 53 % pour l'hexagone ;
- 59% de 60-79 ans contre 42 % pour l'hexagone ;
- 7 % de moins de 60 ans contre 4 % pour l'hexagone.

76,4 % de la population éligible aux prestations de l'Agence en ont bénéficié en 2025

En 2025, 19 610 personnes ont bénéficié de prestations découlant du Statut du mineur pour un total de 68 M€. Parmi elles, 4 759 ont été logées par 36 bailleurs conventionnant avec l'ANGDM. L'Agence prend en charge les loyers pour un total de presque 34 M€ :

- 46% de ces logés habitent la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France ;
- 25% habitent la communauté de communes de Freyming-Merlebach ;
- le bailleur CDC Habitat Sainte-Barbe accueille 87% des logés nature de la Moselle.

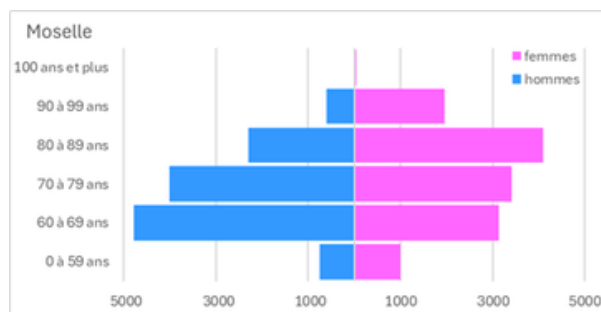


26 080 Mosellans éligibles aux prestations de l'ANGDM en 2025

Au 1^{er} janvier 2025, la population pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 26 080 personnes. Elle est présente dans 468 communes (sur les 725 de la Moselle) :

- 5 communes comptent de 1 000 à 1 776 individus, soit près de 30 % de la population éligible ;
- 42 communes comptent de 100 à 999 personnes, soit plus de 46% de la population éligible ;
- 157 communes comptent de 10 à 99 individus, soit presque 21% de la population minière.

Une population parmi les plus jeunes au niveau national



Implantée à Freyming-Merlebach, l'ANGDM a organisé l'accueil de 2 411 personnes sur l'ensemble du département

Le service social a accompagné 2 213 personnes en réalisant 929 contacts dont 807 visites à domicile, 6064 contacts téléphoniques et a effectué 13 538 interventions.

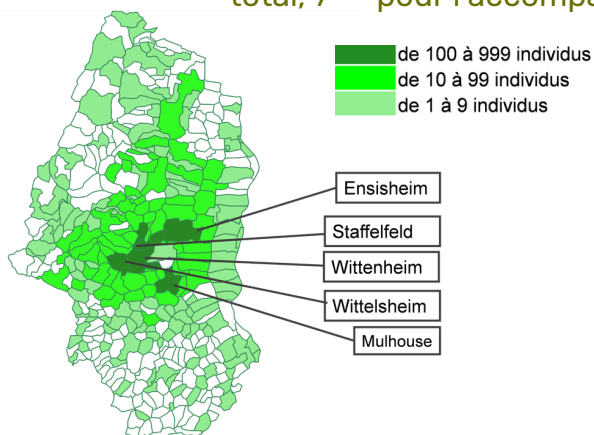
5 726 ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier pour un montant global de 5,3 M€. Dans ce cadre, 2 538 ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 37 prestataires locaux à hauteur de 3,2 M€.

997 bénéficiaires ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'Agence de 767,3 k€.

BASSINS DE L'EST

68-HAUT-RHIN

4^{ème} population éligible, 4^{ème} population bénéficiaire, 14 M€ de prestations servies au total, 7^{ème} pour l'accompagnement par le service social

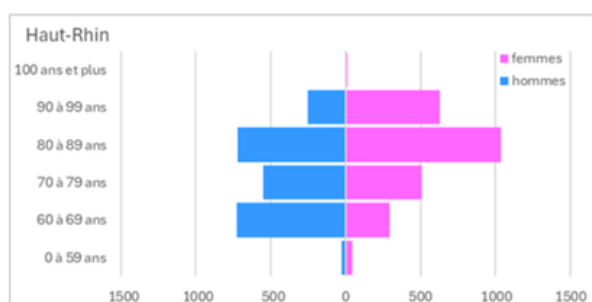


4 789 Haut-Rhinois éligibles aux prestations de l'ANGDM en 2025

Au 1^{er} janvier 2025, la population pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 4 789 personnes. Les anciens mineurs sont présents dans 219 communes (sur les 366 du Haut-Rhin) :

- 10 communes comptent plus de 100 individus, soit près de 59 % de la population éligible ;
- 56 autres communes comptent entre 10 et 99 personnes, soit 32% de la population minière.

Une population dont la moyenne d'âge approche celle de l'hexagone



Implantée à Wittelsheim, l'ANGDM a organisé l'accueil de 189 personnes sur l'ensemble du département

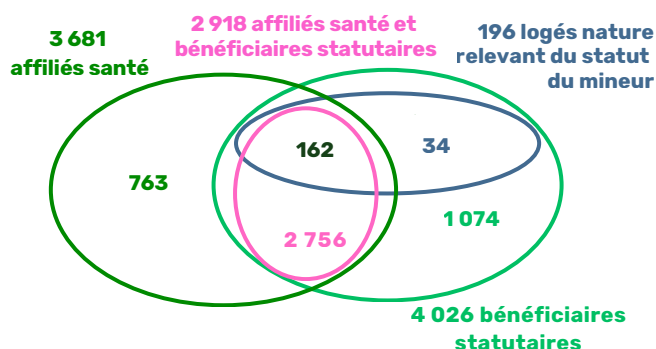
Le service social a accompagné 316 personnes en réalisant 122 contacts dont 29 visites à domicile, 761 contacts téléphoniques et a réalisé 1 584 interventions. 485 ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier pour un montant global de 348 K€. Dans ce cadre, 255 ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 17 prestataires locaux à hauteur de 225 K€.

93 bénéficiaires ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'Agence de 29,9 K€.

Le bassin potassique du Haut-Rhin est exploité depuis le début du XX^{ème} siècle. Il est annexé pendant la seconde guerre mondiale par l'Allemagne. L'épuisement du gisement apparaît dans les années 1960. Son exploitation s'achève en 2004.



Photo : Carreau Rodolphe à Pulversheim



La population est à 52,5% féminine. La moyenne d'âge est de 79 ans, comme au niveau national :

- 55 % de population ont 80-99 ans contre 53 % pour l'hexagone ;
- 43 % de 60-79 ans contre 42 % pour l'hexagone ;
- 1,4 % ont moins de 60 ans contre 4 % pour l'hexagone.

85,4 % de la population éligible aux prestations de l'Agence en ont bénéficié en 2025

En 2025, 4 300 personnes ont bénéficié de prestations découlant du Statut du mineur pour un total de 13,6 M€. Parmi elles, 196 ont été logées par 6 bailleurs conventionnant avec l'ANGDM. L'Agence prend en charge les loyers pour un total de 1,1 M€ :

- près de 64% de ces logés nature sont à Wittelsheim, Wittenheim et Staffelfelden ;
- Les bailleurs Domial, SOMCO et Habitat de Haute-Alsace accueillent 96,4 % des logés nature du Haut-Rhin.

BASSINS DU CENTRE

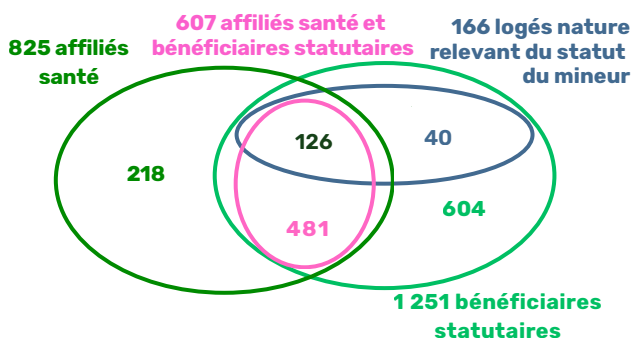
42 - LOIRE

10^{ème} population éligible, 11^{ème} population bénéficiaire, 3,4 M€ de prestations servies au total, 12^{ème} pour l'accompagnement par le service social

Le département de la Loire a été un important bassin minier, principalement axé sur l'extraction du charbon. Dès le XIX^{ème} siècle, les mines de Saint-Etienne et de ses environs ont alimenté l'industrialisation de la région et du pays. L'exploitation charbonnière a favorisé le développement des infrastructures ferroviaires et des cités minières. Cependant, face au déclin du charbon et à la transition énergétique, les dernières mines ont fermé dans les années 1980.



Photo : Chevalement du Puits Couriot à Saint-Etienne par Daniel Villafruel - wikimedia



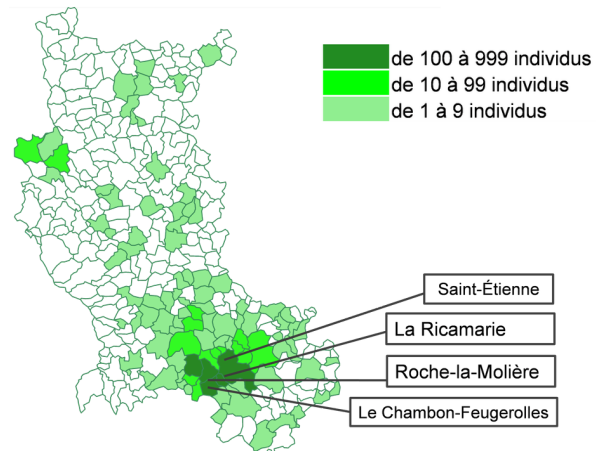
La population est à 79 % féminine. La moyenne d'âge est de 86 ans (contre 79 ans au niveau national). La Loire est un département avec une population âgée :

- près de 74% de population ont 80-99 ans contre 53% pour l'hexagone ;
- plus de 21 % de 60-79 ans contre 42 % pour l'hexagone ;
- 2% de moins de 60 ans contre 4% pour l'hexagone.

87,5 % de la population éligible aux prestations de l'Agence en ont bénéficié en 2025

En 2025, 1 408 personnes ont bénéficié de prestations découlant du Statut du mineur pour un total de 3,1 M€. Parmi elles, 166 ont été logées par 20 bailleurs conventionnant avec l'ANGDM. L'Agence prend en charge les loyers pour un total de 0,9 M€ :

- plus de 25 % de ces logés sont à Saint-Etienne ;
- tous sont sur la métropole stéphanoise ;
- le bailleur Alliade accueille 92 % des logés nature de la Loire.

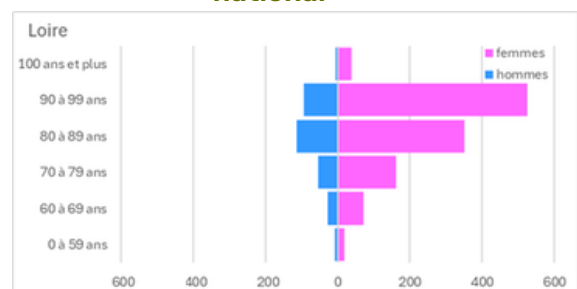


1 469 Ligériens éligibles aux prestations de l'ANGDM en 2025

Au 1er janvier 2025, la population ligérienne pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 1 469 personnes. Les anciens mineurs sont présents dans 91 communes (sur les 324 de la Loire) :

- Saint-Etienne compte plus de 31% des bénéficiaires de l'Agence ;
- 3 communes comptent plus de 100 personnes, soit près de 54 % de la population éligible ;
- 15 autres communes comptent de 10 à 100 mineurs, soit 34,4 % de la population éligible de la Loire.

Une population plus âgée qu'au niveau national



Présente à Saint-Etienne, l'ANGDM a organisé l'accueil de 67 personnes sur l'ensemble du département

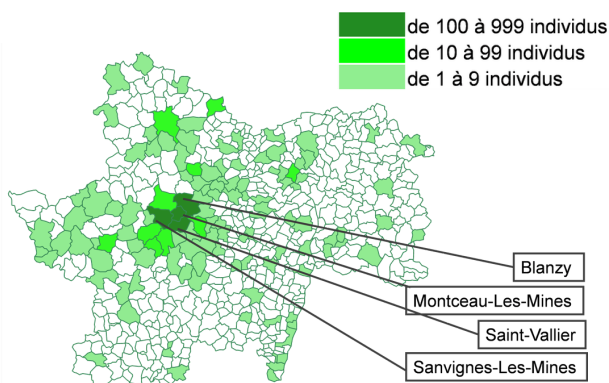
Le service social a accompagné 189 personnes en réalisant 157 rencontres dont 43 visites à domicile, 404 contacts téléphoniques et a réalisé 755 interventions. 160 ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier pour un montant global de 205 K€. Dans ce cadre, 98 ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 9 prestataires locaux à hauteur de 135 K€.

51 bénéficiaires ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'Agence de 24,3 K€.

BASSINS DU CENTRE

71-SAÔNE-ET-LOIRE

9^{ème} population éligible, 9^{ème} population bénéficiaire, 5,3 M€ de prestations servies au total, 9^{ème} pour l'accompagnement par le service social

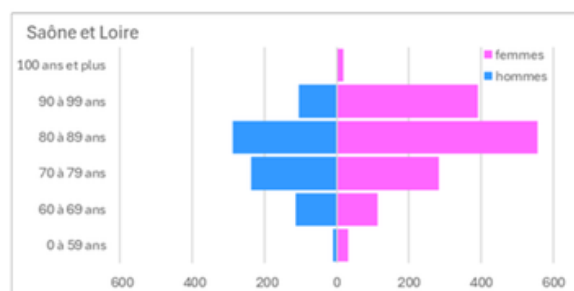


2 150 Saône-et-Loiriens éligibles à l'ANGDM en 2025

Au 1^{er} janvier 2025, la population Saône-et-Loirienne pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 2 150 personnes. Elle est présente sur 119 communes (sur les 564 de la Saône-et-Loire) :

- 4 communes (Montceau-les-Mines, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines, et Blanzy) comptent plus de 100 anciens mineurs, soit presque 77% de la population éligible;
- 11 autres communes comptent entre 10 et 99 personnes, soit plus de 13% de la population.

Une population plus âgée qu'au niveau national



Présente à Montceau-les-Mines, l'ANGDM a organisé l'accueil de 250 personnes sur l'ensemble du département

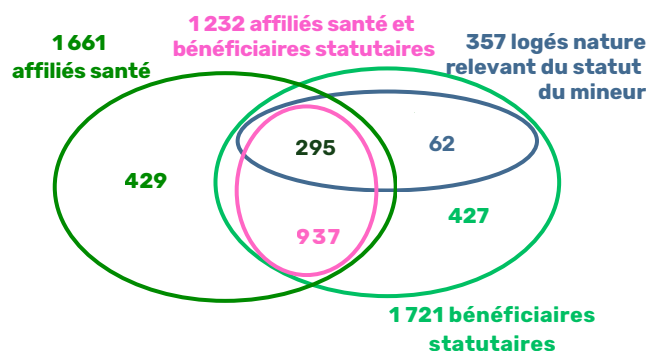
Le service social a accompagné 204 personnes en réalisant 202 contacts dont 174 visites à domicile, 456 contacts téléphoniques et a effectué 821 interventions. 473 ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier pour un montant global de 404 K€. Dans ce cadre, 221 ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 11 prestataires à hauteur de 251 K€.

155 bénéficiaires ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'Agence de 42,9 K€.

Les houillères de Blanzy regroupent les bassins miniers de Blanzy (Montceau-les-Mines), Epinac et Decize (La machine). Leur exploitation a commencé au XVI^{ème} siècle. Leur industrialisation a favorisé le développement de la sidérurgie dans la région. L'arrêt de la taille au fond a eu lieu en 1992, celle de la taille à ciel ouvert en 1996.



Photo : Lavoir des Chavannes à Montceau-les-Mines



La population est à 65 % féminine. La moyenne d'âge est de 82 ans (contre 79 ans pour l'hexagone). C'est le département médian, avec une population plus âgée qu'au niveau national :

- 62,3 % de 80-99 ans contre 53% pour l'hexagone ;
- 34,7 % de 60-79 ans contre 42 % pour l'hexagone ;
- 2 % de moins de 60 ans contre 4% pour l'hexagone.

84 % de la population éligible aux prestations de l'Agence en ont bénéficié en 2024

En 2025, 1 884 personnes ont bénéficié de prestations découlant de leur Statut du mineur pour un total de 4 902 K€. Parmi elles, 357 ont été logées par 9 bailleurs conventionnant avec l'ANGDM. L'Agence prend en charge les loyers pour un total de presque 2 M€ :

- 60% de ces logés nature résident à Montceau-les-Mines ;
- Le bailleur HABELLIS en accueille presque 68%.

BASSINS DU NORD

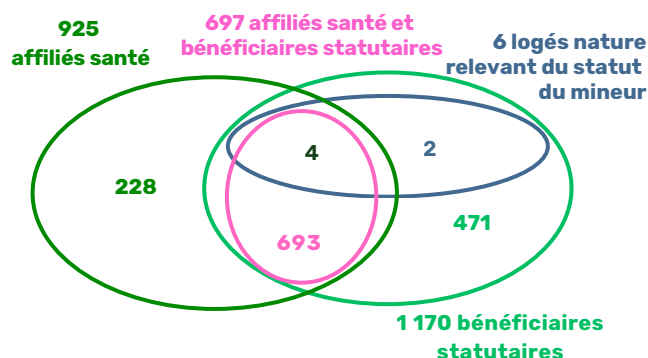
49 - MAINE-ET-LOIRE

11^{ème} population éligible, 11^{ème} population bénéficiaire, 1,7 M€ de prestations servies au total, 12^{ème} pour l'accompagnement par le service social

Le Maine-et-Loire a connu une activité minière d'extraction d'ardoise et de charbon. Les ardoisières de Trélazé, exploitées depuis le Moyen Age, ont contribué à l'essor économique local en fournissant des matériaux pour la couverture des toits. L'exploitation du fer, notamment à Segré, a également marqué l'histoire industrielle du département. Avec le déclin de ces industries au XX^{ème} siècle, les sites miniers ont progressivement fermé.



Photo : Chevalement du puits n°7 Monthibert à Trélazé

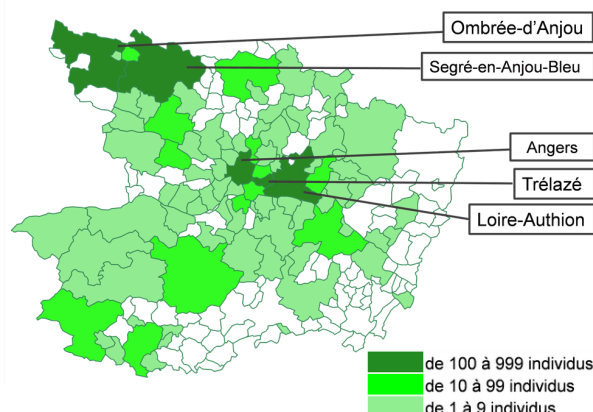


La population est à 54,7% féminine. La moyenne d'âge est de 79 ans, comme pour l'hexagone :

- 57 % de population ont 80-99 ans contre 53% pour l'hexagone ;
- 34,9 % de 60-79 ans contre 42% pour l'hexagone ;
- 7,1 % ont moins de 60 ans contre 4% pour l'hexagone.

85 % de la population éligible aux prestations de l'Agence en ont bénéficié en 2025

En 2025, 1 247 personnes ont bénéficié de prestations découlant du Statut du mineur pour un total de 1,5 M€. Parmi elles, 6 ont été logées par un bailleur conventionnant avec l'ANGDM. L'Agence prend en charge les loyers pour un total de 12 110 K€.



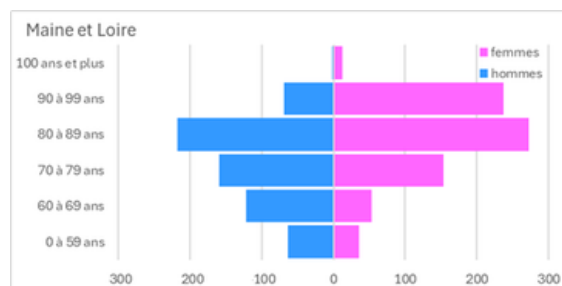
1 398 habitants du Maine-et-Loire éligibles aux prestations de l'ANGDM en 2025

Au 1^{er} janvier 2025, la population mainoligérienne pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 1 398 personnes.

Elle est présente dans 137 communes (sur les 177 du Maine-et-Loire) :

- Trélazé compte 20 % de la population minière de l'Agence du département ;
- 4 communes comptent plus de 100 individus, soit 55,4 % de la population éligible ;
- 12 autres communes comptent de 10 à 100 anciens mineurs, soit 29,5% de la population éligible présente dans le département.

Une population minière dont l'âge est presque dans la moyenne nationale



Présente à Trélazé, l'ANGDM a organisé l'accueil de 41 personnes sur l'ensemble du département

Le service social a accompagné 78 personnes en réalisant 2 visites à domicile, 201 contacts téléphoniques et a effectué 408 interventions.

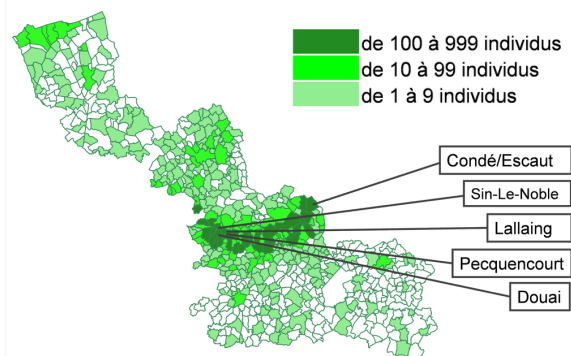
160 ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier pour un montant global de 205 K€. Dans ce cadre, 98 personnes ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 17 prestataires locaux à hauteur de 138 K€.

82 bénéficiaires ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'Agence de 18,1 K€.

BASSINS DU NORD

59 - NORD

3^{ème} population éligible, 3^{ème} population bénéficiaire, 25,4 M€ de prestations servies au total, 3^{ème} pour l'accompagnement par le service social

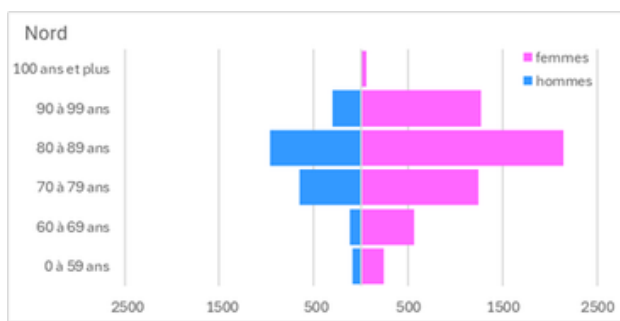


7 634 Nordistes éligibles aux prestations de l'ANGDM en 2025

Au 1^{er} janvier 2025, la population du Nord pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 7634 personnes. Elle est présente dans 323 communes (sur les 648 communes du département) :

- 26 communes dénombrent plus de 100 individus, soit presque 68 % de la population Agence présente dans le département ;
- 62 communes comptent de 10 à 99 mineurs et représentent 23,4% de la population Agence.

Une population plus âgée qu'au niveau national



Présente à Valenciennes, l'ANGDM a organisé l'accueil de 53 personnes sur l'ensemble du département

Le service social a accompagné 1 081 personnes en réalisant 574 contacts dont 530 visites à domicile, 4655 contacts téléphoniques et a effectué 9817 interventions.

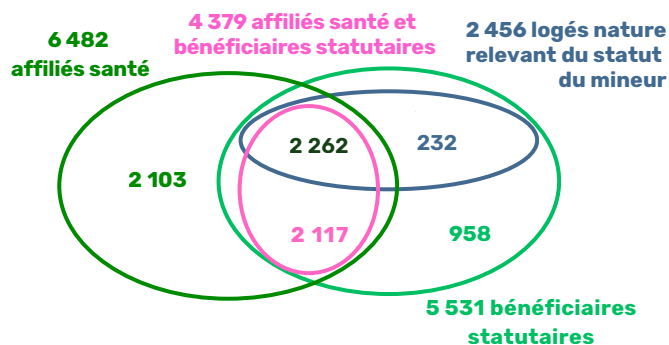
1 531 personnes ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier de sécurité sociale pour un montant global de 1,7 M€, dont 860 ont bénéficié du financement de leur aide-ménagère auprès de 48 prestataires à hauteur de 1,2 M€.

266 bénéficiaires ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'Agence de 150,2 K€.

Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais se prolonge en Belgique. Son exploitation commence au XVIII^{ème} siècle et s'intensifie avec la révolution industrielle au XIX^{ème}. Son exploitation fut largement perturbée pendant les guerres mondiales. Le besoin d'électricité à compter 1946 suscite leur essor avant que la récession ne survienne dans les années 1960, pour s'achever en 1990.



Photo : Centre minier de Lewarde



La population est à 72 % féminine. La moyenne d'âge de la population du Nord est de presque 81 ans contre 79 ans pour l'ensemble de l'hexagone. Le Nord est un département avec une population plus âgée qu'au niveau national :

- 61,2 % des nordistes ont de 80-99 ans contre 53% pour l'hexagone ;
- 33,7 % de 60-79 contre 42 % pour l'hexagone ;
- 4,4% de moins de 60 ans contre 4% pour l'hexagone.

76,4% de la population éligible aux prestations de l'Agence en ont bénéficié en 2025

En 2025, 6 124 personnes ont bénéficié de prestations découlant de leur Statut du mineur pour un total de 23 653 K€. Parmi elles, 2 456 ont été logées par 7 bailleurs principaux conventionnant avec l'ANGDM. L'Agence prend en charge les loyers pour un total de 15,5 M€ :

- 32% de ces logés nature sont dans la communauté d'agglomération du Douaisis ;
- 63% des logés nature se trouvent dans les communautés de Cœur d'Ostrevent, de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole ;
- Le bailleur Maisons et Cités accueille 89 % des logés nature du Nord.

BASSINS DU NORD

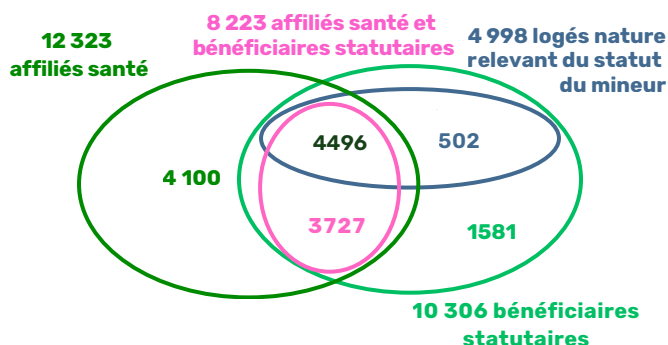
62 - PAS-DE-CALAIS

2^{ème} population éligible, 2^{ème} population bénéficiaire, 48,6 M€ de prestations servies au total, 2^{ème} pour l'accompagnement par le service social

Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais se prolonge en Belgique. Son exploitation commence au XVIII^{ème} siècle et s'intensifie avec la révolution industrielle au XIX^{ème}. Son exploitation fut largement perturbée pendant les guerres mondiales. Le besoin d'électricité à compter de 1946 suscite son essor avant que la récession ne survienne dans les années 1960, pour s'achever en 1990.



Photo : Site du 11/19 à Loos-en-Gohelle

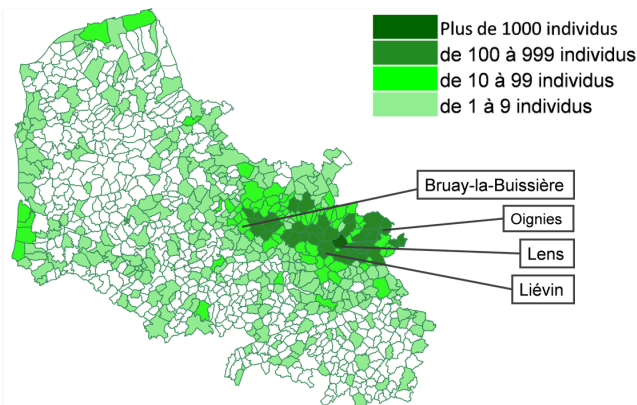


La population est féminine à 73%. La moyenne d'âge de la population du Pas-de-Calais est de 81 ans contre 79 ans pour l'ensemble de l'hexagone. Le Pas-de-Calais est un département avec une population plus âgée qu'au niveau national :

- 62,6% des Pas-de-Calaisiens ont entre 80 et 99 ans contre 53% pour l'hexagone ;
- 33,6% de 60-79 ans contre 42% pour l'hexagone;
- 3% de moins de 60 ans contre 4% pour l'hexagone.

77 % de la population éligible aux prestations de l'Agence en ont bénéficié en 2025

- En 2025, 11 497 personnes ont bénéficié de prestations découlant du Statut du mineur pour un total de 44 769 K€. Parmi elles, 4 998 ont été logées par 9 bailleurs principaux conventionnant avec l'ANGDM. L'Agence prend en charge les loyers pour un total de plus de 30 M€ :
- 56% de ces logés nature sont dans la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin ;
- 44% des logés nature vivent dans les communautés d'Hénin-Carvin et de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane ;
- Le bailleur Maisons et Cités accueille presque 90% des logés nature du département.

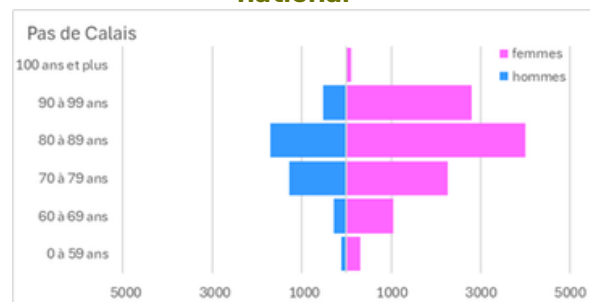


14 406 Pas-de-Calaisiens éligibles aux prestations de l'ANGDM en 2025

Au 1^{er} janvier 2025, la population du Pas-de-Calais pouvant bénéficier des prestations de l'ANGDM s'élevait à 14 406 personnes. La population de l'Agence est présente en 2025 dans 382 communes sur 890 :

- Lens compte plus de 1 000 bénéficiaires, soit presque 8% de la population présente dans le département ;
- 37 communes comptent plus de 100 personnes, soit plus de 71% de la population Agence ;
- 69 communes comptent de 10 à 99 mineurs et représentent 16% de la population Agence.

Une population plus âgée qu'au niveau national



Présente à Noyelles-sous-Lens et à Bruay-La-Buissière, l'ANGDM a organisé l'accueil de 1 499 personnes sur l'ensemble du département

Le service social a accompagné 1 858 personnes en réalisant 1 062 contacts dont 979 visites à domicile, 5861 contacts téléphoniques et a effectué 11 558 interventions.

3 536 personnes ont bénéficié d'une prestation d'action sanitaire et sociale du régime minier de sécurité sociale pour un montant global de 3 507 K€. Dans ce cadre, 1 682 ont bénéficié d'un financement de leur aide-ménagère auprès de 56 prestataires à hauteur de 2,3 M€.

430 bénéficiaires ont participé aux séjours de vacances ou sorties proposés par l'ANGDM avec un financement de l'Agence de presque 340 K€.



1-3, avenue de Flandre
75019 PARIS
www.angdm.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFIÉ
ISO 9001



10-31-1482
Certifié PEFC

Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.

pefc-france.org